Dour ha Stêrioù Breizh

Eau & Rivières de Bretagne

Octobre 2015 N° 173 5 €

AVEC CE NUMÉRO

Trame verte et bleue, nouvel outil de la biodiversité

DOSSIER 8 PAGES

8
JOURNÉES RÉGIONALES DÉCHETS & CONSO

20
LA VALLÉE DU CANUT : PATRIMOINE NATUREL EXCEPTIONNEL

4
VERS UN PLAN BRETON POUR L'EAU

10
A BAS LES PLAGES PROPRES !

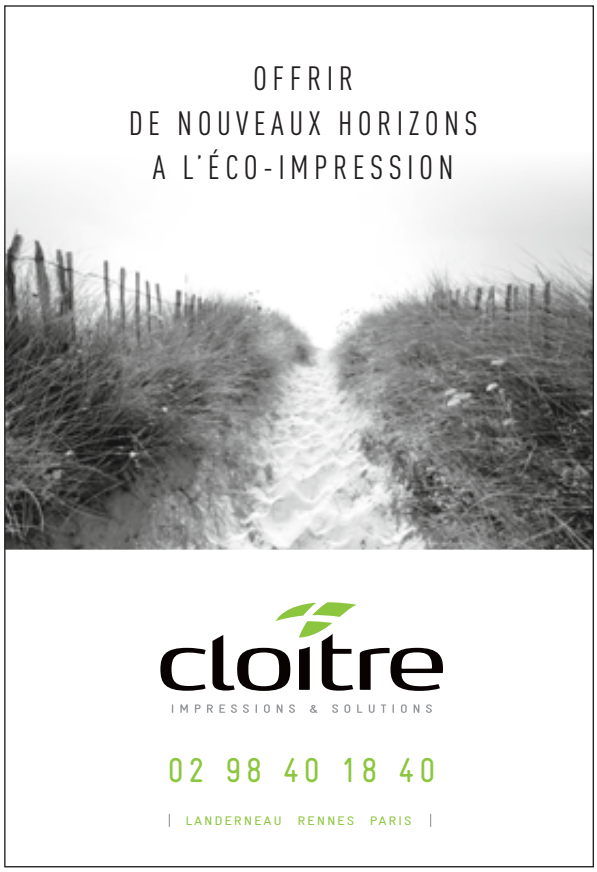

Merci de nous retourner ce coupon, accompagné de votre règlement à :

Eau & Rivières de Bretagne
7, place du Champ au Roy
22200 Guingamp

Renouvellement ○ oui ○ non

Nom, Prénom _____

adresse _____

CP commune _____

téléphone _____

e-mail _____

profession ou compétence _____

Simple adhésion ○ 20 € ○ 10 € (tarif réduit*)
Adhésion/abonnement à la revue ○ 35 € ○ 25 € (tarif réduit)
Adhésion conjoint, enfant(s) ○ 8 € :

Nom, Prénom _____

Abonnement seul ○ tarif unique 20 €
Je fais un don supplémentaire (66% déductibles) de :
○ 30 € ○ 45 € ○ 100 € ○ ou _____ €
Adhésion des associations ○ 45 €

Je ne dispose pas d'Internet et je souhaite recevoir les informations par voie postale, cochez ici : ○

Retrouvez cette rubrique sur
www.eau-et-rivieres.asso.fr

© Jean-Yves Bouglouan

Sommaire

Page 3
Éditorial
Pages 4-5
Vers un plan breton pour l'eau
Pages 6-7
L'environnement, bouc émissaire des crises agricoles à répétition
Page 8
4èmes journées régionales "déchets & conso"
Page 9
Contes et patrimoine
Page 10
A bas les plages propres !
Pages 11-18
Dossier :
Trame verte et bleue :
nouvel outil de la biodiversité
Page 19
Le Centre Régional d'Initiation à la Rivière (CRIR) fait son bilan et se projette
Page 20
La Vallée du Canut :
patrimoine naturel exceptionnel
Page 21
Le coin des associations
Pages 22-25
Brèves
Pages 26
À lire
Page 27
Écho des marais
Illustrations
Nono

Agir aujourd'hui... pour ne pas pleurer demain

Les tragiques inondations qui ont endeuillé la Côte d'Azur ont montré, une fois encore, que la technique ne pouvait s'affranchir des « contraintes environnementales » sans prendre des risques inconsidérés.

Une fois l'émotion passée, nombre de medias constatant la répétition de ces « catastrophes naturelles » a fait appel à des géographes, des spécialistes de l'environnement pour éclairer le public.

Il fut question de lit mineur et majeur des rivières, de destruction de haies et de talus, de canalisation de cours d'eau, de champs d'expansion de crue, du rôle des zones humides, d'extension des surfaces imperméabilisées et d'aléas climatiques.

Chacun a pu comprendre qu'il était indispensable d'en savoir davantage sur ce qui se cache derrière le mot environnement.

C'est dans ce contexte qu'Eau & Rivières de Bretagne va tenir deux colloques d'importance.

Le premier « 40 ans d'éducation à l'environnement » à Rennes le 21 octobre.

En effet cela fait déjà quatre décennies qu'avec les opérations rivières propres, la création du Centre régional d'initiation à la rivière à Belle-Isle-en-Terre, les interventions dans les établissements scolaires et les formations d'éducation populaire que notre association s'efforce d'initier, d'éclairer, d'alerter sur les multiples problématiques de l'eau.

Comprendre ce qu'est un bassin versant, un réseau hydrographique, le débit réservé d'une rivière, le rôle de la ripisylve, autant de connaissances indispensables pour concevoir l'espace naturel qui nous entoure et (re)penser l'urbanisme.

Le second colloque en résonance avec la Cop 21 traitera « Eau et Changement climatique » le 24 novembre à Quimperlé.

Il est plus qu'urgent d'être à même de prévoir les conséquences de l'inéluctable réchauffement climatique sur les débits d'étiage des rivières, les modifications des ressources naturelles, sur les modes d'agriculture et d'élevage plutôt que de devoir subir les désastres prévisibles que ce bouleversement du climat pourra entraîner...

Lors même que le monde associatif s'engage dans ce combat planétaire d'information et de mobilisation de défense de notre territoire commun : la Terre, nous apprenons que pour son budget 2016 l'Etat envisage de réduire les moyens de ministère de l'environnement et son soutien financier aux associations.

On n'ose y croire !

Quel signal ce serait à l'heure où les organisations internationales souhaitent que l'environnement devienne une préoccupation majeure pour tout un chacun.

Jean-François Piquot

Organe de l'association Eau et Rivières de Bretagne

Directeur de la publication :
Dominique Avelange
Eau et Rivières - 6, rue Pen ar Créach, 29200 Brest
revue@eau-et-rivieres.asso.fr

Fabrik magazine n°173 :
Chaque trimestre les bénévoles de l'association se réunissent pour préparer le sommaire du magazine. Ces réunions se déroulent au plus près des territoires d'action d'Eau & Rivières dans chacune des délégations. Toutes les compétences y sont les bienvenues (lecteur, rédacteur, photographe, dessinateurs...). Tous les avis comptent, mais surtout l'envie de partager et transmettre. Ce trimestre, la Fabrik était à Rennes, le prochain numéro sera préparé en Morbihan. Et si vous rejoigniez l'équipe de la Fabrik ?

La Fabrik : Odile LE FLOCH, Jean-François PIQUOT, Mickaël RAGUENES, Christophe RIAUX

Rédacteurs : Marcel BENOT, Arnaud CLUGERY, David DERRIEN, Dominique GONTIER, Gilles HUET, Elise JACQUEMOT, Dominique LE GOUX, Estelle LE GUERN, Jacques LE LETTY, Vincent LEFEBVRE, Gérard MARY, Hubert MEIGNEN, Jacques NEVE, Jean-François PIQUOT, Jacques PRIMET, Mickaël RAGUENES, Christophe RIAUX, Michel RIOU, Céline ROBERT, Jean SARASIN, Monique VIGNE, Dominique WILLIAMS.

Correctrice : Brigitte Pichard.
Copyright Eau et Rivières de Bretagne
Dépôt légal : n° 4072
N° CPPAP 0915G87124
ISSN 01 82-0567

Fabrication :
Secrétaire de rédaction : Mickaël Raguénès
Photothèque : Mickaël Raguénès
Impression et mise en page : Cloître Imprimeurs
ZA Croas-ar-Nezic - CS 50934 - 29419 Landerneau Cedex
Le magazine *Eau et Rivières* est imprimé avec des encres végétales sur du Cyclus Print 100 % recyclé post-consommation sauf les 4 pages de couverture imprimées sur du couché 100 % PEFC. L'imprimeur est labellisé Imprim'Vert. Cela signifie qu'il respecte trois règles au minimum :
- la bonne gestion des déchets dangereux,
- la sécurisation des stockages de produits dangereux,
- l'exclusion des produits toxiques des ateliers.

Reproduction autorisée après accord écrit du directeur de la publication.
Adhésion/abonnement : 35 €.
Abonnement seul : 20 €.
Diffusé aux lycées de Bretagne avec l'aide du Conseil régional
Eau et Rivières est membre de

Plus d'informations sur nos sites :
www.eau-et-rivieres.asso.fr
http://educatif.eau-et-rivieres.asso.fr
Contacter le secrétariat régional
02 96 21 38 77

La gestion des abonnements/adhésions de l'association est réalisée sur fichier informatisé. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les informations vous concernant. Ce droit peut s'exercer exclusivement sur demande écrite auprès du secrétariat de la revue.

Vers un plan breton pour l'eau

Qui ne se réjouirait de l'annonce solennelle d'un plan breton pour l'eau & des milieux aquatiques (PBE) par l'Etat, le Conseil Régional, l'Agence de l'eau Loire Bretagne et les Conseils Généraux 22, 29 et 35. Selon ses promoteurs, au volontarisme affirmé et à la conviction manifeste, ce plan « *devrait donner une nouvelle impulsion à la politique de l'eau* ». Quoique l'absence notable du conseil général du Morbihan laisse planer quelque inquiétude pour l'avenir.

© Jean-Louis-Aubert

LA DIMENSION PARTICIPATIVE VANTÉE SERA-T-ELLE AU RENDEZ-VOUS DU PLAN BRETON POUR L'EAU ?

Historique et nouveautés de ce nouveau plan

Certains mauvais esprits - il en est - diront que depuis 1994 la Bretagne, consciente qu'elle est « malade de son eau », a tenté de remédier à cet état de fait à travers des plans successifs, fort coûteux en argent public.

Sans remonter au premier contrat de rivière datant de 1983, nous avons connu Bretagne Eau Pure I, II et III (1994/2006), le programme Pro-littoral (2000/2006) puis le Grand Projet 5 (GP5/2007/2013).

Indiscutablement, après deux décennies de ces supposés remèdes, la Bretagne n'est toujours pas guérie puisque selon le communiqué de presse très diplomatique du 4 décembre 2014 présentant le PBE « *Aujourd'hui force est de constater des résultats encourageants mais encore en retrait par rapport aux exigences communautaires de la DCE et aux attentes des populations* ».

Sachant qu'à ces plans basés sur le volontariat et la contractualisation se sont surajoutés des programmes relevant de la réglementation tels le PMPOA, Directive Nitrates, Algues vertes ou bassin-versants Contentieux, on comprend aisément qu'il puisse en résulter une certaine confusion pour le non initié et les multiples acteurs de l'eau. D'où l'une des idées force du plan : unifier et revoir la gouvernance régionale de l'eau.

Une idée qui a fait son chemin

Dès 2002, président de la région, Jean-Yves LE DRIAN avait plaidé sans succès pour une nouvelle gouvernance de l'eau. Cette gouvernance, le Comité stratégique de l'eau l'avait, en quelque sorte, mise en place de manière informelle dès 2011.Un pas supplémentaire avait été franchi lors de la signature du pacte d'avenir de décembre 2013. Enfin la loi NOTRe adoptée le 7 août dernier prévoit que les régions pourront se voir dotées d'une nouvelle compétence de coordination de la politique de l'eau (voir encadré).

Grâce à cette nouvelle gouvernance ce plan encore en projet dit vouloir ***« faire vite et mieux »*** en se structurant autour de 4 axes : (transversalité, efficacité, participation et simplification) et ainsi répondre aux exigences de la DCE et du prochain SDAGE.

Même si le PBE se veut et se dit ambitieux on mesure à l'aune de ses objectifs (66% des cours d'eau et masses d'eau en bon état écologique en 2021) une ambition toute relative. En effet à ce rythme la Bretagne respectera 100% la DCE en 2027 soit, après deux dérogations, au dernier délai fixé par la directive.

En dehors d'une gouvernance tripartite (Etat, Région, AELB) avec le soutien éventuel des conseils généraux ce plan peut se prévaloir d'une autre novation : la constitution d'un guichet de paiement unique. Si les financeurs déclarés sont toujours les mêmes : l'Europe (par l'intermédiaire du FEADER), l'Etat, l'Agence de l'eau, la Région, les Conseils généraux (mais au bout du compte le contribuable et le consommateur) les opérateurs n'auront plus à solliciter chacun de ces financeurs mais auront un seul interlocuteur. Cela permettra, peut-être, au citoyen d'en connaître le coût total et véritable, ce qui n'est toujours pas le cas pour les multiples plans précédents.

DCE
Directive cadre sur l'eau

PMPOA
Plan de maitrise des pollutions d'origine agricole

Loi NOTRe
Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (*NOTRe*)

SDAGE
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

AELB
Agence de l'eau Loire-Bretagne

FEADER
Fonds européen agricole pour le développement rural

Des ambitions légitimes, les meilleures intentions du monde mais...

Pour qui analyse les audits réalisés par des cabinets d'études indépendants des plans BEP, Prolittoral et autre GP5 il apparaît deux constantes jouant le rôle de frein ou d'obstacle :

D'une part une multiplicité de strates dans la gouvernance, des visées parfois contradictoires dans un même territoire (SCoT et Sage par exemple), auxquelles s'ajoutent et se superposent des programmes ou plans spécifiques à la Bretagne.

D'autre part, et là, la contradiction devient réellement schizophrénique : au-dessus de ces plans de reconquête de la qualité de l'eau s'impose la réglementation nationale. Ou plutôt depuis deux ans la déréglementation nationale. On peut d'ailleurs noter qu'à l'occasion de la toute récente crise de l'élevage la complainte sans cesse ressassée sur les « contraintes environnementales » laisse augurer d'une vraie difficulté à atteindre un consensus viable.

La version définitive du Plan breton pour l'eau aura d'autant plus d'intérêt qu'il sera un des volets du plan Etat/Région et qu'il devra intégrer le nouveau SDAGE Loire-Bretagne, les programmes d'action pour le milieu marin (PAMM) et les plans de gestion des risques inondations (PGRI), tous trois découlant des directives européennes.

Même si le PBE dit s'inscrire *« dans une forte dimension participative »* qui a déjà trouvé à s'exprimer dans des ateliers et groupes de travail lors des réunions de décembre 2014 et juillet 2015 nous verrons ce qu'il aura retenu des propositions des associations engagées dans la défense et la reconquête des eaux bretonnes.

Ne nous y trompons pas, ne soyons pas naïfs c'est le Copil Eau (Etat/Région/AELB) qui, en amont, élabore et fixe les grandes lignes directrices du plan. Non que ces acteurs soient illégitimes, loin de là mais il leur faudra une vraie volonté politique pour effectuer les tournants indispensables que les plans précédents n'ont pas osé franchir.

Dans l'attente du plan définitif...

Quoi qu'il en soit Eau & Rivières de Bretagne participera, tant que faire se peut et qu'il semblera utile, aux réunions et ateliers et analysera scrupuleusement ce plan breton pour l'eau et les milieux aquatiques qui devrait voir le jour avant fin 2016.

D'ores et déjà nous avons eu l'occasion de demander que ce projet devienne un Schéma Régional Aménagement de Gestion des Eaux. Un SRAGE serait d'autant plus cohérent que l'agence de l'eau reconnaît le découpage « Bretagne et Côtiers bretons » comme un ensemble formant une entité géographique et hydrographique recoupant quasiment les limitées administratives de la Bretagne avec ses fortes particularités spécifiques.

Une fois encore nous avons insisté sur la nécessité d'une meilleure cohérence de l'agriculture et de l'élevage en regard des objectifs de reconquête de l'eau et pour une plus grande représentation du monde associatif.

Enfin nous avons insisté pour que le principe pollueur payeur devienne une réalité, bénéficie d'une expertise scientifique et recourt aux compétences du Conseil Scientifique de l'Environnement de Bretagne (CSREB).

« La Bretagne n'a pas le choix. De l'élevage au tourisme, de la conchyliculture à l'agro-alimentaire, l'essentiel de son économie repose sur des activités liées à une eau de qualité. Compte-tenu de la situation et de l'importance des enjeux, de leur complexité, de leurs implications c'est en fait à un véritable défi que notre région est confrontée ». Ces lignes ne sont pas extraites du PBE mais du rapport du Conseil économique et social de Bretagne dans sa séance du 17 octobre 1988. *« L'eau enjeu économique majeur »*.

Près de trois décennies plus tard le diagnostic demeure d'actualité même si sur certains points la situation s'est améliorée.

Espérons que la volonté de respecter les échéances de la DCE permettra enfin d'atteindre les objectifs mis en avant par notre association depuis bientôt 50 ans.

Jean-François Piquot

GP5
Grand projet 5 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 ayant pour objectif la reconquête de la qualité de l'eau

Couverture du rapport *L'eau, enjeu économique majeur*

Article 12 de la loi NOTRe du 7 août 2015

Après le I bis de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, il est inséré un I ter ainsi rédigé :

« I ter.-Lorsque l'état des eaux de surface ou des eaux souterraines présente des enjeux sanitaires et environnementaux justifiant une gestion coordonnée des différents sous-bassins hydrographiques de la région, le conseil régional peut se voir attribuer tout ou partie des missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques mentionnées au 12° du I du présent article, par décret, à sa demande et après avis de la conférence territoriale de l'action publique mentionnée à *l'article L. 1111-9-1 du code général des collectivités territoriales.*

« La région exerce ces attributions en coordination avec le comité de bassin, sans préjudice des compétences des autres collectivités, de leurs groupements et des syndicats mixtes, et sans préjudice des missions des personnes morales de droit public auxquelles la commission locale de l'eau a confié son secrétariat, ainsi que, le cas échéant, les études et les analyses nécessaires à l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux et au suivi de sa mise en œuvre. »

L'environnement, bouc émissaire des crises agricoles à répétition

Les crises qui secouent notre modèle agricole dominant mettent régulièrement les agriculteurs, comme les salariés de la filière agricole, dans une situation de désespoir à laquelle notre association est très sensible. Pour autant, nous ne pouvons cautionner les positions contradictoires, les déclarations pour le moins étonnantes et les fausses solutions de certains dirigeants agricoles... ceux là mêmes qui ont conduit à l'impasse actuelle !

© ERB

APRÈS LA COLÈRE TOURNÉE VERS LA GRANDE DISTRIBUTION, L'ENVIRONNEMENT DEVIENT BOUC ÉMISSAIRE DE LA CRISE AGRICOLE.

Ces dirigeants ont en effet organisé **un système basé sur l'industrialisation, la compétitivité, l'endettement et la production de masse à bas coût de vente**. Ce modèle est aujourd'hui en bout de course, en témoignent les crises successives dans toutes les filières (volaille, porc, lait...), ou les fermetures d'outils d'abattage. En témoigne surtout la disparition, entre 2000 et 2010, d'une exploitation sur trois ! Mais, à chaque nouvelle crise, les « responsables agricoles » s'entêtent à demander des aides à la « modernisation », donc à l'agrandissement et à l'augmentation des volumes produits... qui sont pourtant synonymes de concentration de la production et de disparition de milliers d'élevages ! Réponse du gouvernement début septembre : trois milliards d'euros pour « *conforter la compétitivité de filières à l'origine de nombreux emplois* »... On pourrait en rire si ça n'était pas si dramatique !

Utilisant la crise comme prétexte, **ces mêmes leaders agricoles s'acharnent contre les « contraintes environnementales »** ! Ainsi, le président d'Inaporc, Guillaume Roué, réclame « *l'allègement des contraintes administratives, en particulier dans le domaine de l'environnement* » car elles génèrent, selon lui, « *des coûts inutiles* » (Le Télégramme du 12 août) ! Le Président de la FNSEA, Xavier Beulin, s'exprimant le 23 août dans les colonnes du Journal du Dimanche, exige « *un moratoire d'un an sur les mesures environnementales* ». Et pour leur relais politique, le député des Côtes d'Armor Marc Le Fur, « *il faut en finir avec les éco-conditionnalités et donner la priorité à la compétitivité de l'agriculture et de l'agro-alimentaire bretons* » (Ouest-France du 21 août). Au delà du discours bien rodé, voire incantatoire, du syndicat majoritaire, c'est par des actes musclés qu'ils font passer le message : un exemple parmi d'autres, mi-septembre, le blocage d'un contrôle des services de l'Etat sur une ferme de Plouaret (22). Pourtant l'Etat et la Région « discutent » depuis un an avec la profession agricole pour revoir leurs méthodes ! Pourtant le gouvernement a accordé « *une pause* » des normes nationales jusqu'à février 2016 !

Il y a **un étonnant raccourci** à vouloir mêler crise économique et problèmes environnementaux ! D'une part, parler d'une soi-disant sur-réglementation environnementale à la française par rapport aux voisins européens c'est oublier le fait que tous les pays d'Europe doivent se conformer aux mêmes directives européennes dont la Directive Cadre sur l'Eau qui vise le bon état des eaux pour 2027 dernier délai. D'autre part, rappelons les divers reculs de la réglementation environnementale accordés, sous la pression, par les gouvernements successifs ces dernières années : relèvement du seuil d'autorisation des porcheries de 450 à 2000 places, relèvement des plafonds d'épandage, raccourcissement des délais de recours pour les tiers... Ces régressions n'ont évidemment rien changé aux problèmes des éleveurs !

FNSEA
Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

Les contradictions sont tout aussi évidentes ! La baisse des nitrates dans les trois quarts des cours d'eau bretons, dont s'auto-satisfont les responsables agricoles en rappelant les « *efforts des agriculteurs* », n'est-elle pas due à des incitations financières et surtout à une réglementation adaptée assortie de contrôles ? Ces mesures ont fait évoluer les pratiques agricoles (réduction des apports d'azote, couverture des sols en hiver, périodes d'épandage plus adaptées...), sans pour autant éradiquer les marées vertes. La prise en compte des enjeux de protection de l'eau sous la pression des associations et du contentieux européen a donc permis d'éviter le pire et d'entrevoir quelques améliorations (nitrates et eau potable par exemple). Il serait donc aujourd'hui stupide de revenir en arrière et d'accuser les normes environnementales !

Les crises successives en agriculture ne sont en rien provoquées par une prise en compte de la protection de notre environnement, encore trop timide et pourtant indispensable. **Les causes sont à chercher ailleurs :**

- il s'agit d'une crise de surproduction à l'échelle européenne qui induit mécaniquement une baisse des prix, ce que nous connaissons bien en Bretagne cycliquement, que ce soit pour les choux-fleurs ou les échalotes ;
- les prix à la baisse, qui ne couvrent plus les coûts de production, sont aussi le résultat d'un choix de développement intenable focalisé sur les exportations, ce qui a pour effet de provoquer un dumping social et environnemental à l'échelle mondiale ou européenne et de rapprocher les cours intérieurs des cours mondiaux ;
- la perte d'autonomie alimentaire des élevages les a rendus ultra-dépendants des apports de protéines de soja d'Amérique du Sud, et vulnérables face aux variations du coût des aliments ;
- l'absence au niveau européen d'outils de gestion et de régulation des marchés, qui ne permet plus d'intervenir avant et pendant les crises ;
- la concentration des outils de la filière (coopératives, abattage, grande distribution, banques), au nom du pouvoir d'achat des consommateurs, éloigne le producteur du consommateur et développe des stratégies de financiarisation de l'agriculture.

Eau & Rivières de Bretagne soutient **10 mesures prioritaires et complémentaires** qui permettraient à la fois de retrouver des prix justes pour les producteurs, d'augmenter le nombre d'agriculteurs, de retrouver un meilleur état des eaux et de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique :

1/ mieux adapter les productions aux capacités environnementales des territoires en s'appuyant sur les bases de l'agronomie et mieux adapter ces productions au potentiel de valorisation locale ;
2/ sortir du système basé sur le soja OGM importé, grâce à un vrai Plan Protéine pour une réelle souveraineté alimentaire ;
3/ développer les liens agriculture - territoires, en obligeant les collectivités à ajouter des clauses de qualité et de proximité dans leurs achats ;
4/ favoriser la rencontre des producteurs et des consommateurs pour innover et développer les circuits locaux ;
5/ permettre l'accès au foncier des jeunes sur des exploitations qui devront rester transmissibles, en privilégiant l'agriculture biologique ;
6/ mettre en place des outils de portage économique pour des productions à forte valeur ajoutée (labels, AB...) et pour des systèmes durables actuellement insuffisamment valorisés (système herbager, porc sur paille...) ;
7/ développer la promotion de viandes de qualité, en mettant en valeur des espèces adaptées aux terroirs et aux évolutions climatiques et des pratiques respectueuses de l'animal ;
8/ mieux rémunérer les fonctions sociales et environnementales de l'agriculture ;
9/ mettre en place des mécanismes européens de régulation des volumes et de gestion des crises ;
10/ ne pas laisser le traité transatlantique (TAFTA) s'imposer à l'Europe.

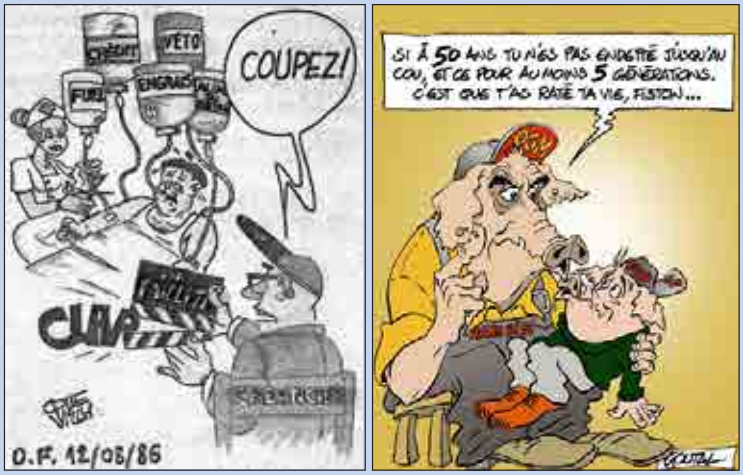

1986-2015 : COMBIEN DE CRISES POUR CHANGER DE MODÈLE AGRICOLE ?

Loin d'être une contrainte, l'environnement doit être apprécié à sa juste valeur, comme une ressource, une richesse et finalement comme l'avenir de l'agriculture.

La Commission Agricole
d'Eau & Rivières de Bretagne

Dumping social (ou environnemental)
Pratique consistant à contourner, de façon plus ou moins délibérée, le droit social (ou environnemental) en vigueur afin d'en tirer un avantage économique.

OGM
Organisme Génétiquement Modifié

AB
Agriculture Biologique

TAFTA
Trans Atlantic Free Trade agreement, ou grand traité entre Union Europeénne et Etats-Unis sur le commerce et l'investissement

4èmes journées régionales "déchets & conso"

Non, l'eau des caniveaux ne va pas dans les égouts pour rejoindre la station d'épuration et y être nettoyée. Dans la très grande majorité des cas, l'eau des caniveaux rejoint directement le milieu naturel, fossés, ruisseaux, rivières et même parfois directement la mer.

© Arnaud Clugery

L'OCCASION DE RAPPELER QU'AU BOUT DU RÉSEAU D'EAU PLUVIALE IL Y A UNE RIVIÈRE !

Pour la 4e année consécutive, une opération régionale était organisée autour du nettoyage des déchets jonchant les bords de cours d'eau, en aval des villes tout particulièrement. Le principe de cette action est de coupler une opération avec des scolaires et une avec le grand public sur le bord d'un cours d'eau en aval d'une agglomération (cf. 2 exemples en encadré).

Excès de consommation

Nombreuses sont les initiatives de nettoyage des espaces naturels. Et c'est vrai qu'il y a souvent du boulot... Ces opérations sont bien souvent l'occasion d'une prise de conscience de nos modes de vie et de consommation. Société de consommation et production de déchets en effet sont issues du même engrenage, celui qui consiste, avec l'aide de la publicité de masse, à nous faire consommer. L'autre grand artisan de cet accès (excès ?) à la consommation de masse n'est autre que la grande distribution. Nous en profitons donc chaque fois pour dénoncer l'hypocrisie des supermarchés Leclerc qui chaque automne avec leur opération « nettoyons la nature » utilisent les écoliers pour tenter de nous faire croire qu'ils ne sont pour rien dans l'incitation permanente à la sur-consommation.

Aller plus loin

Eau et Rivières rappelle que, si énormément de progrès ont été effectués ces 20 dernières années, il faut encore aller plus loin et demande :

- d'interdire le sur-emballage dans des plastiques non recyclables ;
- de rétablir la consigne des bouteilles en verre à l'instar de ce qu'ont fait nos voisins Allemands ;
- de mettre en place au plus vite une véritable taxe incitative sur la collecte des ordures ménagères ;
- d'inverser les conditions de la demande «Stop Pub» sur les boites aux lettres de sorte à ne pas en recevoir par défaut ;
- de taxer la vaisselle jetable ;
- d'aider la structuration de filières de recyclage, de réparation, de réemploi ;
- de réhabiliter réellement les anciennes décharges...

© Arnaud Clugery

ALORS QUE L'ENTREPRISE AURAIT DÛ PROCÉDER LOGIQUEMENT À LA REMISE EN ÉTAT DE SON ANCIEN SITE, QUANTITÉ DE DÉCHETS SE TROUVAIT ENCORE DANS LE RUISSEAU

Opération « Retour à l'envoyeur »

Une douzaine de bénévoles, réunis au chevet des 50 mètres du ruisseau bordant l'ancien site de PAPREC près de Quimper, a collecté deux mètres cubes de déchets (bâches et sacs plastiques, boites et plaques polystyrène, huit pneus, un sommier, ferrailles, etc.). Inspirés par la commune de Laigneville dans le département de l'Oise (OF du 4 sept. 2015), le groupe a pris la direction de Briec, nouvelle implantation de cette entreprise... de recyclage, histoire de marquer les esprits en renvoyant les 2 m^3 de déchets.

Pas que des macro-déchets

Les rivières transportent vers l'aval beaucoup de macro-déchets, mais aussi malheureusement beaucoup d'autres polluants, que nos opérations de nettoyage ne doivent pas faire oublier, car elles sont autrement plus insidieuses : métaux lourds, pesticides, produits médicamenteux, nitrates, phosphates...

Arnaud Clugery

La classe «Littoral» de Riantec

Le ramassage de déchets dans le ruisseau du Stervins s'est déroulé avec 26 élèves de 5e de la classe « littoral » du collège de Kerdurand à Riantec. De l'embouchure du ruisseau dans la petite mer de Gâvres, jusqu'à la source du ruisseau, ce n'est pas loin de 80 kg qui ont été récoltés en 1h30 par les élèves et bénévoles de l'association. Après l'activité une petite animation proposée par le service Déchets de Lorient Agglomération a permis aux élèves de faire le point sur les gestes de tri et de parler de la durée de vie des déchets. A l'issu des activités, comme dans les autres délégations, un petit goûter bio et local a été offert par l'association à tous les participants.

Retrouvez cette rubrique sur
www.eau-et-rivieres.asso.fr

Éloge du pont

par Marcel Benot

Pouvez-vous envisager une promenade, une excursion sans rencontre avec un cours d'eau, ruisseau ou rivière ? En ce qui me concerne ce n'est pas une perspective très séduisante. Et qu'importe que l'itinéraire soit campagnard, urbain ou mixte. D'ailleurs un village, une bourgade, une ville dépourvus de cours d'eau me paraissent toujours moins attractifs.

© Marcel Benot

LA POSITION IDÉALE.

Rien n'agrémente mieux une flânerie que le franchissement d'un pont, d'une passerelle. Bon, les mérites d'un pont comme équipement permettant de passer d'une rive à l'autre, confortablement et en toute sécurité, ne sont plus à démontrer évidemment. Non il s'agit du plaisir, du contentement que l'on peut éprouver en stationnant sur le pont et en contemplant l'onde en amont, en aval...

Naturellement cette posture est favorisée par la nature des rambardes, garde-fous ou autres protections. Si un muret suffisamment bas vous offre un siège tout en permettant un regard sur le courant c'est très bien. Si vous êtes d'une nature contemplative mais aussi audacieuse vous oserez vous positionner les jambes pendantes au-dessus des flots. Qu'il est plaisant alors de laisser ses yeux errer sur la surface fluide en oubliant l'agitation du trafic et des passants.

Bien-sûr un pont fréquenté par des véhicules motorisés n'est pas le meilleur choix. Quoique, l'observation des divers usagers de la chaussée, piétons y compris, offre une alternative pour le moins contrastante. Il est de ces ponts, surtout urbains, qui ont leurs adeptes fidèles au point de leur avoir fait gagner l'appellation locale de pont des fainéants.

© Marcel Benot

SPECTACLE HYPNOTIQUE.

L'autre type de protection équipant ponts ou passerelles, la rambarde à barreaux, permet un positionnement également très intéressant. D'abord vous pouvez vous accouder, les avant-bras et les mains surplombant l'eau, ce qui repose et stimule la contemplation. Un muret de hauteur adéquate vous offre le même service bien entendu. Mais si vous avez des réflexes identiques aux miens, dans la minute qui suit, l'un de vos pieds cherchera à se positionner presqu'à hauteur de l'autre genou. Et alors, le plus souvent, le barreautage de la rambarde vous le permettra, et ça fait toute la différence...

Exactement comme sur les anciennes barrières de champs, extrêmement rares de nos jours. Une entrée de champ ainsi équipée et située de manière à embrasser un large panorama sur un fond de vallée garantissait alors au moins une demi-heure de contemplation rêveuse, cerise sur le gâteau d'une promenade réussie !

Cette posture complètement réalisée, le regard abandonné au spectacle hypnotique de l'eau qui s'écoule sans fin, vous savourez pleinement l'instant. Il y a la rivière qui prend son temps, comme vous, et celle torrentueuse qui se précipite de roche en roche. Il y a les interminables mèches aquatiques qui ondulent paresseusement, la silhouette effilée dont la nageoire caudale oscille à peine, la bergeronnette à la démarche saccadée qui se pose un instant sur une pierre émergée...

J'ai un faible pour les passerelles aux planches disjointes qui me permettent d'observer l'écoulement de l'eau sous mes pieds. Le simple tronc d'arbre reliant une rive à l'autre et sommairement équipé d'un ou deux autres troncs plus minces en guise de main courante est intéressant aussi. Cependant ce genre d'ouvrage d'art semble être passé de mode.

En guise de travaux pratiques permettez-moi de vous recommander une promenade à Pont Aven. Dans un premier temps oubliez un peu les galettes et les galeries, consacrez-vous à la rivière et ses franchissements. Il y a la passerelle au fond du port, l'eau douce y lutte contre la marée, puis s'unit à elle. Après, stationnez un peu sur le pont routier central, sur chaque trottoir. Découvrez plus en amont d'autres passerelles où il fait bon flâner. Enfin le viaduc ex-ferroviaire vous accueillera volontiers et vous fera prendre un peu d'altitude. Alors vous vous direz : « Tiens je mangerais bien quelque chose ! ».

A bas les plages propres !

Ça y est ! L'été se termine et les touristes ont déserté les plages des côtes bretonnes. Certains garderont peut-être un souvenir contrasté de ce sable souillé par ces dépôts d'algues qu'il faut franchir pour atteindre l'eau de baignade. Savent-ils seulement que ces dépôts n'ont rien d'une pollution et qu'ils sont même essentiels ?

© Ghislain Riou

LE TOURNEPIERRE À COLLIER SE NOURRIT DES NOMBREUSES PETITES PROIES QU'IL TROUVE DANS LES LAISSES DE MER.

Chaque jour, au gré des allers et venues des marées, une multitude d'éléments sont déposés sur la plage par la mer et finissent par former un cordon caractéristique appelé « laisse de mer ». Celle-ci est constituée principalement de fragments plus ou moins gros d'algues arrachées par les vagues et les courants aux fonds marins. Mais en regardant de plus près, on s'aperçoit que sa composition est plus variée : bois mort et flotté, os de seiche, squelettes d'oursins, œufs de raie... Une vraie collection de trésors organiques ! Malheureusement, on y trouve aussi les traces de l'homme et de son activité par l'intermédiaire de nombreux déchets : polystyrène, sacs en plastique, mégots, restes de filets...

Le sable tenu en laisse !

Lorsqu'elle n'est pas polluée par tous ces déchets, la laisse de mer joue un rôle fondamental sur le littoral. Tout d'abord, elle constitue un premier obstacle à l'érosion éolienne du sable. Ensuite, en se dégradant, les débris organiques deviennent des éléments nutritifs indispensables à la flore du haut de plage. Ces plantes spécialisées freinent et fixent le sable à leur tour et forment une dune embryonnaire qui en s'élevant et se végétalisant encore un peu plus devient une « colline » mobile appelée « dune blanche ». Derrière ce rempart aux embruns, la végétation se développe et se diversifie encore plus. Le sable est alors stabilisé et permet même l'installation des premiers arbres ; c'est la dune grise.

Le gîte et le couvert

La laisse de mer est également un petit écosystème qui profite à de nombreuses espèces animales. Sur la plage où le sel, le soleil et le vent jouent à tour de rôle les agresseurs, un refuge ne se refuse pas ! D'autant plus que ledit refuge sert également de nourriture... Ainsi, insectes, crustacés et autres invertébrés ultra-spécialisés grouillent dans ces mélis-mélos organiques. En décomposant ces matières, ils les rendent assimilables pour les plantes qui fixeront le sable. Ce sont eux les vrais nettoyeurs des plages ! Tout ce petit monde attire également une foule de prédateurs et d'opportunistes. Les passereaux comme les pipits et les bergeronnettes adorent s'y restaurer. Mais c'est aussi le cas des gravelots, des bécasseaux et du spécialiste, le tournepierre à collier.

Plage naturelle ou bac à sable aseptisé ?

Bon ! Tout cela est bien beau, mais le touriste, lui, il préfère une plage bien propre. Il lui arrive de laisser derrière lui un emballage ou deux, mais ces cordons d'algues et de crabes morts, non, c'est vraiment trop dégoûtant... Alors que faire ? Certaines stations balnéaires optent pour les tractopelles qui font place nette chaque matin et aseptisent la plage. Evidemment, Madame De la Haute Tour du Roy sera ravie, mais sur le plan écologique, c'est désastreux. On peut aussi se contenter de ramasser uniquement les déchets humains. Mais qui payera ce travail de fourmi quotidien? Enfin, si l'on ne fait rien, la laisse de mer risque aussi d'accumuler des tonnes de plastiques et autres cochonneries, toxiques pour la faune et inacceptables pour la collectivité. La solution ? Sensibiliser les gens et les rendre responsables, encore et toujours. Le nettoyage des plages ne devrait pas exister, la laisse de mer doit s'y trouver... sans tous ces résidus de notre société de consommation.

Michel Riou

Algues
Attention ! Ces dépôts d'algues sont naturels et n'ont strictement rien à voir avec les marées vertes qui recouvrent certaines de nos plages.

Plantes spécialisées
Il s'agit de plantes adaptées à ce milieu très contraignant. On peut citer la roquette de mer, l'arroche des sables, le pourpier de mer, le panicaut maritime... Certaines sont très menacées.

Invertébrés
Le plus connu est le talitre ou puce de mer. Mais on trouve aussi des coléoptères, diptères (mouches)... qui jouent chacun un rôle important.

© PNRA

Trame verte et bleue, nouvel outil de la biodiversité

ISSUE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT, la Trame verte et bleue répond à une double nécessité : restaurer et préserver la biodiversité que met à mal le cloisonnement des milieux naturels dans nos communes urbaines et rurales, et améliorer la cohérence de nos politiques d'aménagement. Il s'agit, en s'appuyant sur l'existant, de construire un réseau d'habitats naturels qui diversifie et enrichit le patrimoine biologique, et d'organiser l'aménagement des territoires en tenant compte de ce réseau. C'est moins d'ailleurs le linéaire ou la surface de ce réseau naturel qui importe, que sa cohérence d'ensemble et les connexions qu'il créera.

Cette Trame verte et bleue ne doit pas être perçue comme un chantier supplémentaire s'ajoutant à ceux de la protection de l'eau, des zones humides, du bocage ou des milieux naturels sensibles... Non, il s'agit d'une opportunité à saisir pour mieux faire converger les politiques d'aménagement avec la logique de protection de l'environnement, et pour construire un cadre cohérent qui assure l'efficacité des démarches environnementales et la visibilité indispensable pour les projets d'équipement ou de construction.

Attentifs au développement de leurs territoires, mais en même temps soumis à la pression citoyenne qui exige des résultats en matière de préservation de la biodiversité, les élus locaux vont disposer, avec la Trame verte et bleue, d'un outil d'orientation et de gestion de l'espace qui garantira une démarche efficace et leur donnera une visibilité à moyen terme.

Vous avez dit SRCE ?

Outil alliant préservation de la biodiversité, aménagement et gestion durables des territoires, la Trame verte et bleue doit contribuer à préserver les écosystèmes et leurs fonctionnalités. Elle est déclinée en schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

© Michel Riou

POUR DES ESPÈCES AYANT DES CAPACITÉS DE DÉPLACEMENT LIMITÉES COMME LES AMPHIBIENS, ICI UN TRITON MARBRÉ, L'ÉCHELLE COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE SERA PERTINENTE.

La sixième extinction de masse de la biodiversité menace en France un dixième des mammifères, 80 % des poissons d'eau douce, 85 groupes de plantes. La fragmentation des habitats est une des causes majeures de l'extinction et des risques encourus par la nature ordinaire. La Bretagne est d'ailleurs l'une des régions de France où l'occupation du sol est la plus morcelée. L'activité agricole, qui représente 53 % de l'occupation des sols, et l'étalement urbain ont créé un parcellaire très découpé. Les grands espaces forestiers et la densité du bocage ont fortement diminué, de nombreux cours d'eau ont été "rectifiés" et une grande partie des zones humides a été détruite.

Les espèces ayant besoin de vastes réseaux terrestres et/ou aquatiques pour assurer un brassage génétique, une appréhension des continuités écologiques de l'échelle du continent à celle du parcellaire est nécessaire. C'est tout le sens de la création de la Trame verte et bleue (TVB) prévue par le Grenelle de l'environnement et d'autres outils complémentaires tels que la Stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP), la Trame bleue marine, la Trame verte et bleue urbaine.

Les composantes des continuités écologiques

La Trame verte et bleue est constituée de continuités écologiques identifiées à différentes échelles territoriales : nationale, interrégionale (bassin hydrographique, massif), régionale ou infra-régionale (Pays, commune), hors habitats marins.

La trame verte recouvre tout ou partie des espaces protégés :

- cœurs des parcs nationaux et réserves ;
- sites du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, sites classés, paysages remarquables, parcs naturels régionaux, sites Natura 2000), par arrêtés de biotope et sur décision régionale,
- espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité : espaces protégés au titre d'une autre politique, espaces inventoriés ou non ; bande littorale des 100 mètres…,
- les corridors écologiques permettant de relier ces espaces, le long de certains cours d'eau.

La trame bleue se conçoit quant à elle dans plusieurs dimensions spatiales : continuité de manière longitudinale (tout le long du cours d'eau) ou latérale (entre le cours d'eau et les milieux annexes). Cours d'eau et zones humides sont ainsi théoriquement concernés, nous y reviendrons plus tard.

Réservoirs et corridors à la bonne échelle

Les réservoirs de biodiversité permettent à une population d'assurer l'ensemble de son cycle de vie : nutrition, reproduction et repos. Les corridors écologiques sont eux les axes de déplacements nécessaires à la faune pour atteindre ses différents réservoirs de biodiversité. Les zones vitales peuvent être proches ou éloignées. Pour les amphibiens par exemple, les mares de pontes sont éloignées de quelques dizaines à quelques centaines de mètres des sites d'hivernage. Pour les migrateurs au long cours tels que les oiseaux d'eau, les haltes migratoires sont distantes de plusieurs centaines de kilomètres ; dans ce cas la continuité de circulation n'implique pas une continuité territoriale.

La Trame verte et bleue s'articule de façon cohérente entre les différents niveaux territoriaux. Les réponses aux enjeux biologiques locaux apportent une contribution aux enjeux biologiques des niveaux supérieurs. Pour des espèces qui peuvent se déplacer sur de longues distances comme les oiseaux migrateurs ou le saumon atlantique, l'échelle supranationale, nationale ou régionale, aura tout son sens dans la construction de la Trame verte et bleue (TVB). Par exemple, les fragiles populations d'anguilles de la Vilaine doivent franchir la Vilaine aval dans le Morbihan pour rejoindre l'amont du fleuve en Ille-et-Vilaine. Les seuils et barrages entravant le cours naturel des cours d'eau classés pour la continuité écologique doivent être aménagés (passe à poissons, arasement ou effacement). Pour des espèces ayant des capacités de déplacement limitées comme les amphibiens ou les insectes, l'échelle communale ou intercommunale sera pertinente. Par exemple, le triton marbré effectue une migration au printemps entre son habitat forestier et son lieu de reproduction, une pièce d'eau..

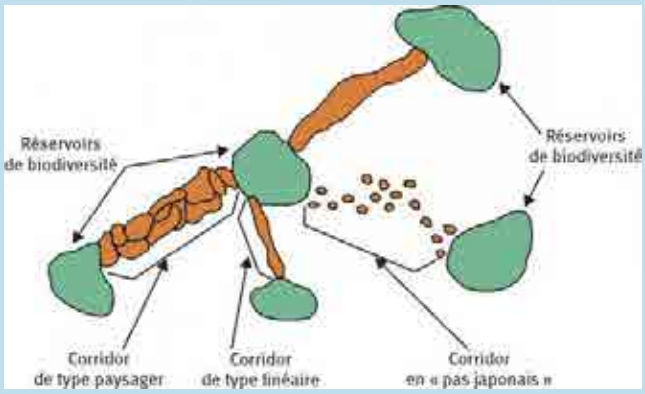

Cemagref d'après Bennett 1991

LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ASSURENT DES CONNEXIONS ENTRE DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ, OFFRANT AUX ESPÈCES DES CONDITIONS FAVORABLES À LEUR DÉPLACEMENT ET À L'ACCOMPLISSEMENT DE LEUR CYCLE DE VIE.

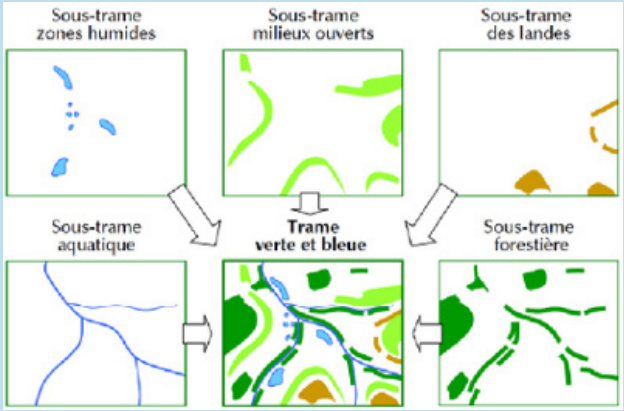

source Cemagref

EXEMPLE DE TRAME VERTE ET BLEUE COMPOSÉE DE SOUS-TRAMES ÉCOLOGIQUES SPÉCIFIQUES.

De la Trame verte et bleue au schéma régional de cohérence écologique

Un projet de Schéma régional de cohérence écologique a donc été élaboré conjointement par la région et l'État en association avec un comité régional "Trame verte et bleue" auquel Eau & Rivières de Bretagne a participé, trois ans durant.

Ce Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) comprend :

- une présentation des enjeux de la continuité écologique au niveau régional ;
- l'inscription d'office des éléments de la composante Trame bleue classés par arrêté du préfet coordinateur de bassin (cours d'eau classés en très bon état écologique, identifiés par les SDAGE comme réservoir biologique ou nécessaires au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ou dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée est nécessaire, cours d'eau dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs) ;
- l'identification de certains éléments de la TVB précédemment évoqués ;
- une cartographie de la TVB (à l'échelle 1/100 000e)
- un plan d'action stratégique, avec si besoin les mesures contractuelles nécessaires au respect de la continuité écologique ;
- un résumé "non technique" (c'est-à-dire accessible à des non-spécialistes) ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation ;
- un volet décrivant la manière dont ont été pris en compte les enjeux nationaux et transfrontaliers.

SDAGE
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

Ce projet de Schéma régional de cohérence écologique a été soumis à enquête publique, les conclusions ont été examinées par le comité régional «trame verte et bleue» du 9 juillet dernier et le projet de SRCE entre dans sa dernière ligne droite vers son adoption par délibération du Conseil régional et arrêté du Préfet de région.

Bilan mitigé...

Ayant participé activement à l'élaboration de ce SRCE, Eau & Rivières est amenée à faire un bilan mitigé sur le travail accompli et sur les perspectives de mise en œuvre.

© ERB

LA LOGIQUE AURAIT VOULU QUE TOUS LES COURS D'EAU SOIENT INTÉGRÉS À LA TRAME VERTE ET BLEUE. OR LE CHOIX PROPOSÉ DE NE RETENIR QUE LES COURS D'EAU DE LA LISTE I ET II REVIENT À ACTER LE CONTRASTE ENTRE L'OUEST EN MEILLEUR ÉTAT ÉCOLOGIQUE ET L'EST FORTEMENT DÉGRADÉ DE LA RÉGION.

Le document soumis à enquête publique (1200 pages) constitue un outil majeur de connaissance de l'environnement régional, des menaces qui pèsent sur sa préservation (fragmentation et artificialisation) et des actions susceptibles d'assurer sa protection et sa restauration. Le travail de compilation, d'analyse, de synthèse effectué par l'équipe projet est impressionnant, exhaustif et réussit à conserver une dimension pédagogique... pour quiconque parvient au bout de la lecture de ce monument. Et s'agissant d'un document dont la mise en œuvre doit être portée par une volonté politique locale, on ne peut que se demander combien d'élus parviendront à se l'approprier et à aller jusqu'au bout de la démarche intellectuelle nécessaire à sa déclinaison sur leur territoire ?

Eau & Rivières de Bretagne ne peut que souscrire aux quatre principes guides du SRCE :

- s'adapter au contexte écologique breton et notamment à la mosaïque de milieux ;
- valoriser les espaces de biodiversité ordinaire ;
- responsabiliser l'ensemble des territoires locaux ;
- laisser aux territoires locaux la marge de manœuvre requise pour mener à bien leurs propres démarches en faveur de la trame verte et bleue.

La méthode de travail mise en œuvre a permis des échanges riches, et l'identification lors des réunions de travail des principaux enjeux et des pistes d'actions à explorer. Néanmoins, la réflexion n'a pas su se dégager d'une vision dans laquelle l'environnement en général et sa protection en particulier demeurent une contrainte pour l'activité économique, sans intégrer les coûts résultant de sa non-protection pour l'Etat et les collectivités. La volonté affichée de co-construction a trouvé ses limites sur certains points tels que la définition de la trame bleue pour laquelle des arbitrages politiques ont inversé le sens des décisions prises lors des réunions de travail.

Quel suivi pour faire vivre cet outil ?

Concernant le suivi de la mise en œuvre du SRCE, l'absence d'outil financier dédié à la mise en œuvre de son Plan d'Action Stratégique (PAS) nous incite à un certain scepticisme. L'ampleur de la tâche (territoire de 27.750 km2, plus d'une centaine d'intercommunalités, une trentaine de SCoT, une palette de 72 actions, etc...) exige que soient définis par avance les moyens humains et matériels mobilisés pour la cellule d'animation.

Concernant les indicateurs de suivi, l'adoption d'indicateurs quantitatifs (nombre d'actions, de réunions, de documents, part de territoire, etc...) doit être associée à une référence qualitative pour éviter que ne se multiplient les actions coûteuses pour la collectivité sans grande efficacité sur le terrain, ou les réunions qui accouchent d'une souris. L'absence d'indicateur pour 17 actions prioritaires nous laisse perplexes ! Par ailleurs, aucun calendrier n'est associé d'entrée de jeu au Plan d'Action Stratégique, cet aspect devant semble t-il être traité par le biais d'une feuille de route à établir par la cellule d'animation régionale TVB, en concertation avec les partenaires concernés. Cette méthode est donc fortement dépendante des moyens humains mobilisés pour la cellule, ainsi que de la disponibilité et de l'implication des partenaires locaux. Elle risque également de conduire à un enlisement administratif du SRCE alors qu'un lancement rapide et dynamique de sa mise en œuvre est indispensable ne serait-ce que sur le plan pédagogique. Eau & Rivières considère que seuls des engagements précis et contraignants de la part de l'Etat et de la Région sur le calendrier et le calibrage de la cellule d'animation du SRCE permettraient de dépasser le stade de la déclaration d'intention et d'affirmer une volonté politique effective.

SCoT
Schéma de cohérence territoriale

Et ces engagements nécessiteront bien entendu une évaluation au fil de l'eau pour une mise en œuvre efficace du SRCE.

De la cohérence pour une appropriation locale

Sans accompagnement / cadrage fort de la part de la Région il est à prévoir que la prise en compte du SRCE dans les SCoT locaux soit fortement conditionnée par la culture environnementale de chaque territoire. Les bons élèves feront du bon travail, pour les autres, le résultat risque fort de ne pas être à la hauteur des enjeux.
La mise en cohérence des politiques de protection et de gestion des espaces naturels et des espèces en lien avec les trames vertes et bleues devra s'accompagner d'une mise en cohérence des politiques publiques et d'engagements fermes de l'Etat, de la Région et des Départements en termes d'éco-conditionnalité des subventions, aides, programmes, etc. afin d'éviter toute incohérence sur le terrain et de démultiplier leur pouvoir incitatif.
Un seul exemple : la multiplication des projets de chaufferies au bois soutenues par des aides régionales entre autres n'a pas été accompagnée d'un bilan précis sur la capacité des territoires à les alimenter, d'où des effets désastreux sur le bocage ou les ripisylves, éléments essentiels des trames vertes et bleues. Le coût de leur coupe à blanc pour la collectivité en termes de disparition d'habitats et d'espèces, de gestion des ruissellements, de protection des berges de cours d'eau, de capacité épuratoire, etc. n'est pas évalué ni pris en compte dans la perspective d'un bilan global alors même que ce sont les mêmes bailleurs de subventions qui abondent l'un et l'autre aspect.

Une Trame bleue très inégale !

Alors que la reconquête de l'eau et des milieux naturels aquatiques est un enjeu de premier plan pour la Bretagne qui y consacre d'importants moyens financiers, la définition de la Trame Bleue retenue pour le projet de SRCE est très incomplète et en net retrait par rapport aux conclusions des groupes de travail techniques.

La logique aurait voulu que tous les cours d'eau – cartographiés ou non – soient intégrés à la trame verte et bleue, dès lors que l'ensemble de ces cours d'eau existants sur le terrain contribuent à la diversité biologique, constituent des éléments de connexion importants, et par ailleurs participent à alimenter en eau, qualitativement et quantitativement, les rivières plus importantes. Le choix proposé de ne retenir que les cours d'eau de la Liste I et II, réservoirs biologiques, grands migrateurs

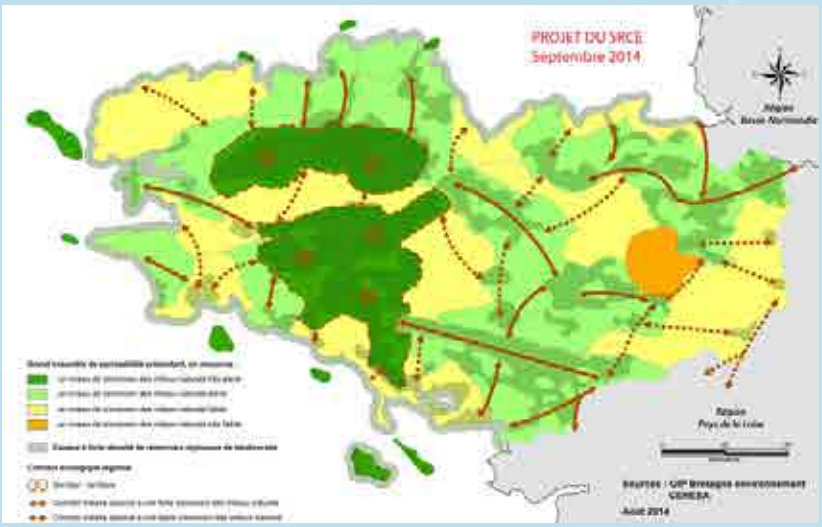

LE PROJET DE CARTOGRAPHIE PRÉSENTÉ, UN ÉLÉMENT DE L'IMPRESSIONNANT TRAVAIL DE COMPILATION, D'ANALYSE, DE SYNTHÈSE EFFECTUÉ PAR L'ÉQUIPE PROJET.

(critères « positifs »), les frayères et les têtes de bassin, revient à acter le contraste entre l'Ouest en meilleur état écologique et l'Est fortement dégradé de la région. Or, les trames vertes et bleues doivent être un instrument de protection des milieux en bon état mais aussi de restauration, de reconquête des secteurs impactés. Il y a là un vice de fond dans le SRCE breton, en contradiction avec les ambitions affichées et avec l'enjeu de fonctionnalité et de cohérence du réseau régional de corridors écologiques pour ce qui est de la trame bleue.
S'agissant d'un document cadre qui ne peut créer de nouvelles contraintes réglementaires et ne fait donc que recenser l'existant dans une vision régionale, nous ne comprenons pas les objections en la matière de certains acteurs qui affichent par ailleurs leur engagement pour la protection de la biodiversité.

Une autre préoccupation liée à la Trame Bleue concerne la restauration de la continuité écologique en milieu urbain. Les exemples de couverture ou busage de cours d'eau en centre ville sont nombreux en Bretagne (Rennes avec le parking couvrant la Vilaine sur 500 m de long dont 480 sans discontinuité, ou pire encore, Morlaix où la Rivière de Morlaix et ses deux affluents le Queffleuth et le Jarlot sont busés sur un total de près de 1 km, etc.). Sans la remise en cause de tels ouvrages par les EPCI en faveur d'aménagements intégrant les exigences de continuité écologique, la caractérisation de « très faible perméabilité » continuera de s'appliquer et les actions visant à améliorer la situation resteront sans effet.

Eau & Rivières se félicite par contre de constater que le SRCE prévoit la réalisation des inventaires et cartographies des zones humides y compris dégradées, dans la perspective de plans de reconquête de ces milieux. Même appréciation concernant la prise en compte des têtes de bassins versants et leur rôle crucial pour la bonne santé des cours d'eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, d'autant qu'elles ont un rôle majeur de passerelle entre bassins versants (loutre notamment).

Liste I et II
http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/procedure-de-classement-l-214-17-r265.html

EPCI
Établissement public de coopération intercommunale

Et les voisins ?

Le volet du SRCE concernant les connexions avec les régions limitrophes a été étoffé par rapport aux documents préparatoires mais reste insatisfaisant dans la mesure où les territoires situés de l'autre côté de la frontière administrative régionale sont des « terrae incognitae ». Comment la cohérence des politiques entre les diverses régions sera-t-elle assurée, ne serait-ce que pour prendre en compte les enjeux de cohérence nationale tels que la continuité bocagère entre Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire ? Comment la TVB sera t'elle déclinée dans les SCoT qui s'étendent sur deux régions (Pays de Redon et Cap-Atlantique au sud-est du Morbihan) ?

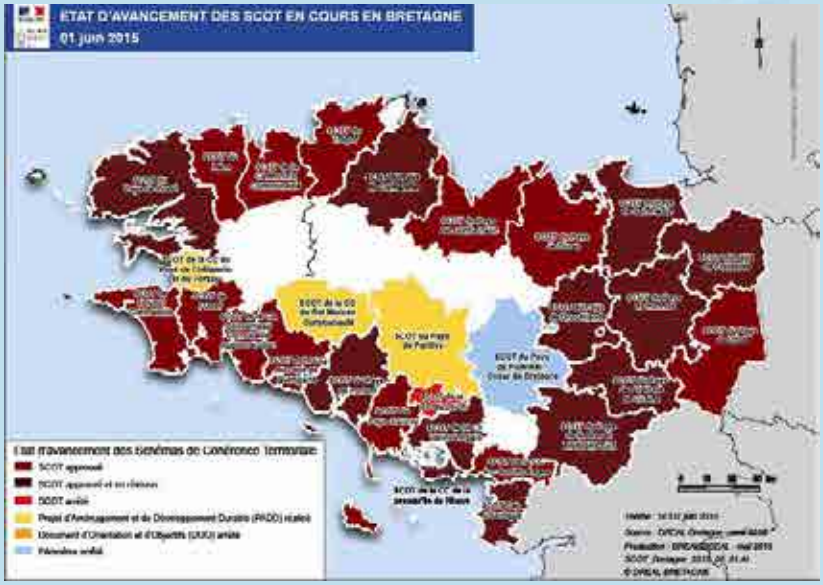

QUELLE APPROPRIATION LOCALE DANS LA TRENTAINE DE SCOT BRETONS ?

Entretien avec

Dominique Williams

Dominique Williams a suivi, avec d'autres militants d'Eau & Rivières, les travaux du SRCE. Elle nous livre son sentiment

Trois ans et demi de travaux pour fabriquer un SRCE, c'était comment ?

Dominique Williams : Intense et complexe, entre les ateliers préparatoires, thématiques, territoriaux, le comité technique et le comité régional pour le politique avec, en parallèle, un panel d'experts scientifiques. Au total, plusieurs centaines de participants, des dizaines de réunions, des milliers de pages de documents. Stimulant pour les échanges, la somme de connaissances mobilisées et partagées, les contacts ... et aussi extrêmement chronophage !

ERB : Les pilotes de l'opération (DREAL et Région Bretagne) vantent la co-construction démocratique du schéma, vrai ?

D.W.. : Jusqu'à un certain point. On travaillait entre élus, représentants de l'Etat, scientifiques, propriétaires, exploitants, associatifs, etc... Les débats étaient toujours riches, parfois tendus, mais aboutissaient à une position partagée et actée par un compte-rendu. Donc, co-construction, oui. Par contre, on peut s'interroger sur le jeu démocratique quand on voit un quasi consensus sur le contenu de la trame bleue (inclusion de tous les cours d'eau cartographiés ou non) acté dans un compte-rendu du comité technique avant d'être remis en question après coup par un courrier de la FDSEA29 qui a conduit à ne plus reprendre au final que les cours d'eau déjà protégés par d'autres dispositifs. Etrange, quand on sait que les bandes enherbées le long des cours d'eau donnent droit à des subventions !

ERB : ... et pour la biodiversité, ça se présente comment ?

D.W. : Sur le papier, l'accent mis sur la continuité écologique pour que les noyaux de population faune et flore puissent communiquer entre eux, devrait contribuer à enrichir la diversité génétique et à enrayer les disparitions d'espèces. Dans les faits, c'est une autre histoire. Le schéma a été construit à l'échelle régionale (100.000e) avec interdiction de zoomer sur tel ou tel territoire, pour laisser aux collectivités locales une marge d'interprétation pour la transposition dans leurs documents d'urbanisme. Là, tout dépendra de la culture locale. Il y aussi les incertitudes sur le financement de la cellule d'animation du SRCE. Et puis, il y a ce point d'interrogation majeur sur la mise en œuvre ou pas du SRCE.

INTERVIEW

Korridor, un jeu pour comprendre les couloirs écologiques

La continuité écologique, ça doit être l'affaire de tous, y compris dès le plus jeune âge. Eau & Rivières a donc conçu un outil pédagogique intitulé « Korridor » qui a pour objectif de faire comprendre au plus grand nombre la notion et les enjeux des corridors écologiques sur un territoire. Sous la forme d'un grand jeu, il aborde plusieurs thèmes dont l'impact de l'activité humaine sur le paysage, l'isolement des populations animales et la nécessité pour elles de se déplacer durant leur cycle de vie... Lors du jeu, les participants représentent une population animale spécifique et doivent réaliser leur cycle de vie et se retrouvent confronter à la réalité des aménagements humains qui mettent leur survie en péril (ou parfois aussi l'inverse). Le jeu peut et doit trouver ensuite une continuité par des sorties sur le terrain. Il s'adresse aussi bien aux scolaires qu'à toute personne concernée par le sujet, notamment les élus qui vont devoir s'approprier le sujet dans le cadre du SRCE et de l'élaboration de leur PLU par exemple.

© Michel Riou

LE SUPPORT PRINCIPAL DU JEU : UNE GRANDE NAPPE REPRÉSENTANT UN PAYSAGE ET LES CASES DU PARCOURS À RÉALISER.

Un avenir incertain ?

Faire et défaire : nos parlementaires ont une fois encore bousculé la législation qui encadrait les Schémas de Cohérence Ecologique en adoptant la loi du 16 juillet sur la « Nouvelle organisation territoriale de la République ».

Fini le SRCE, vive le SRADDET ?

La loi NOTRE crée un nouveau schéma de planification dont l'élaboration est confiée aux régions. Ce schéma fixe les objectifs de moyen et long terme en matière d'équilibre des territoires, d'implantation des différentes infrastructures, d'habitat, de maîtrise de l'énergie, de lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air, de protection de la biodiversité de prévention et de gestion des déchets... Avantage, il regroupe des schémas régionaux existants (air, déchets, énergie, intermodalité) et doit être compatible avec les SDAGE, et il doit prendre en compte une gestion équilibrée de la ressource en eau. Ce nouveau schéma doit être adopté par les régions au plus tard trois ans après l'élection des conseillers régionaux et fait l'objet d'une enquête publique.

Attention

Si ce nouveau schéma doit traiter de la question de la biodiversité, il n'intègre pas encore le schéma de cohérence écologique ! Mais l'article 13-3 de la loi prévoit qu'une ordonnance devra préciser les conditions à apporter pour permettre l'intégration du SRCE dans ce nouveau schéma. Quelle intégration ? Le Sraddet reprendra-t-il les orientations nationales de la cohérence écologique ? N'y a t'il pas un risque d'affaiblissement juridique : jusqu'à présent, les orientations du schéma régional de cohérence écologique s'imposaient aux projets d'infrastructures de transport ou d'activités économiques ; avec la loi NOTRE, on ne parle plus de compatibilité mais seulement de prise en compte...

SRADDET
Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

La trame bleue bretonne ou le plus petit dénominateur commun

La trame verte et bleue vise à préserver le bon état des habitats naturels et des espèces et à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau, pour garantir la continuité écologique. Lorsque ceux-ci sont dans un état dégradé, cela implique des les remettre en bon état pour rétablir ou améliorer leur fonctionnalité. La trame verte et bleue est donc un élément de reconquête et de restauration des milieux (code de l'environnement, art. R371-16 et suite).
Si cet objectif a bien été intégré pour la trame verte, on est très loin du compte pour la trame bleue. En l'absence d'une cartographie exhaustive des cours d'eau, et devant l'opposition du syndicat agricole majoritaire, l'Etat et la Région sont passés d'un scénario initial qui incluait tous les cours d'eau cartographiés ou non à un scénario final qui ne retenait que les cours d'eau Liste 1 et 2 (libre circulation des poissons et des sédiments), les réservoirs biologiques et axes migrateurs du SDAGE, les zones de frayères et les têtes de bassins versants (qui restent majoritairement à cartographier).
Résultat de la manœuvre, **on passe de cette carte** (hors têtes de bassins versants) :

... à celle-ci (plus têtes de bassin versants) :

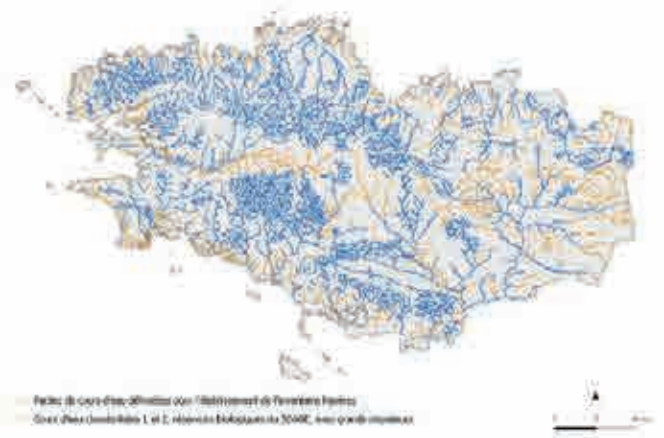

Au lieu d'intégrer la biodiversité ordinaire y compris les espèces piscicoles inféodées aux seules rivières, la trame bleue bretonne est ainsi majoritairement constituée des cours d'eau déjà protégés réglementairement parce qu'abritant des espèces protégées amphihalines (saumon, truite, anguille, lamproies, alose, etc...).
Par ailleurs, les cours d'eau retenus sont essentiellement situés à l'ouest de la région, et globalement (à part en Léon) considérés en moyen, bon ou très bon état écologique, alors qu'à l'est de la région, où l'état des cours d'eau varie de moyen à mauvais, la densité de tronçons retenus est très nettement inférieure.
Autrement dit, au lieu d'apporter une plus-value dans la prise en compte de la biodiversité et une reconquête - particulièrement via le réseau hydrographique - partout où cela s'avère nécessaire, le format retenu pour la trame bleue bretonne ne fait qu'acter la situation existante ... et les erreurs des dernières décennies.

Quelle ambition pour la trame verte et bleue bretonne ?

Le schéma de cohérence écologique breton devrait entrer dans sa phase opérationnelle d'ici à la fin de l'année, après son approbation par le conseil régional puis son adoption par le préfet.

Eau & Rivières de Bretagne acte l'importance et l'exhaustivité du travail réalisé.

L'association partage et appuie l'ambition qui gouverne le SRCE ainsi que son intérêt comme nouvel outil pour l'aménagement du territoire régional, dont on peut espérer qu'il favorisera une meilleure appropriation par les acteurs locaux des enjeux liés à la biodiversité.

Elle tempère cependant ce constat par les incertitudes concernant sa déclinaison effective au niveau local pour les raisons suivantes :

- faible niveau réglementaire du SRCE de « prise en compte » par les seuls acteurs Etat / Collectivités locales, à l'exclusion des acteurs privés.
- découplage entre les prescriptions d'urbanisme émises par les collectivités locales et les modes de gestion effective du foncier qui relève de la propriété privée,
- absence d'engagements clairs et fermes sur les moyens financiers alloués à cette mise en œuvre et à la cellule régionale d'animation, clé de voûte de l'opération.

En outre, compte-tenu des enjeux de restauration de la ressource en eau et des milieux naturels aquatiques, en particulier sur la partie est de la région (bassin versant de la Vilaine), Eau & Rivières de Bretagne déplore que le projet n'ait pas été complété pour ce qui concerne la Trame Bleue. Celle-ci doit comporter l'ensemble des cours d'eau existants comme nous l'avons souligné auparavant

Dans sa délibération d'octobre 2014, le Conseil Régional a affirmé à l'unanimité son engagement en faveur du SRCE et la détermination de la Région à être exemplaire en la matière.

Eau & Rivières de Bretagne n'en attend pas moins d'elle, et suivra attentivement sa mise en œuvre.

Prise en compte
Dans le droit français, c'est le moins contraignant des 3 niveaux de la notion juridique « d'opposabilité » (les autres étant la compatibilité et la conformité)

Dossier préparé par
Gilles Huet,
Jacques Primet,
Mickaël Raguénes,
Dominique Williams.

Pour en savoir plus :
www.tvb-bretagne.fr

Retrouvez cette rubrique sur
http://educatif.eau-et-rivieres.asso.fr

Le Centre Régional d'Initiation à la Rivière (CRIR) fait son bilan et se projette

A l'occasion d'un certain nombre de rendez-vous avec les partenaires du centre (les collectivités locales et le conseil départemental), nous avons réalisé un bilan qualitatif et quantitatif de l'équipement depuis sa création. Ce tour d'horizon a été également l'occasion d'évoquer l'avenir de la structure dans un contexte économique difficile.

166 000 nuitées et 90 000 personnes accueillies en séjours

L'équipe du centre organise entre 7000 et 8000 journées d'animation par an dans le cadre des classes de rivières et des séjours de loisirs. Depuis la création du centre en 1987, ce sont 166 000 nuitées qui ont été organisées par l'équipe et 90 000 personnes qui ont été acueillies dans le cadre des séjours environnement. Auxquelles il convient d'ajouter les 5000 à 6000 visiteurs annuels de l'aquarium, les 400 à 500 personnes qui participent aux sorties nature de l'été, les centaines de visiteurs qui viennent découvrir les expositions temporaires comme celle sur le jardinage au naturel ou celle sur les poissons qui ont animé le CRIR tout l'été. Le bilan ne serait pas complet sans évoquer les 3000 à 3500 visiteurs de la fête du jardinage et de l'agriculture.

Le CRIR est aussi un lieu de création

Depuis de nombreuses années le CRIR a misé sur la création et la diffusion d'outils pédagogiques multiformes pour sensibiliser le plus grand nombre et surtout ne pas limiter l'éducation à l'environnement aux enfants qui ne sauraient être les seuls garants de l'avenir de la planète.

La malle GASPIDO fait partie des créations incontournables ; elle est diffusée aujourd'hui au niveau national jusqu'en outre mer. Dans la même veine, l'équipe a créé la caravane des économies d'eau qui sillonne la Bretagne depuis plusieurs années à la rencontre du grand public et qui a permis de sensibiliser plus de 12 000 personnes. C'est autour du centre que son nées les expositions de plein air qui valorisent la faune et la flore des milieux naturels aquatiques sur les bassins-versant et communes de la région. C'est également à partir du centre que sont nées les opérations «Rivière en fête» en 1997 sur le Léguer ou les opérations «Nos vallées sont belles et précieuses» sur le Trieux en 2013 ou encore les fameux «Temps de...», événements à la fois locaux et régional consacrés chaque année à une espèce emblématique de notre région. Après «le temps du saumon», «le temps de l'anguille», «le temps des amphibiens» et «le temps de la loutre» acuellement en cours, une opération autour des auxilaires du jardin est en train de prendre forme.

© ERB

MME MEHEUST, VICE PRÉSIDENTE DU CD 22 EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT, SON ÉQUIPE, LE MAIRE DE BELLE-ISLE-EN-TERRE, LA VICE PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LE BUREAU D'EAU & RIVIÈRES LORS DE LA VISITE DU CRIR.

Investie depuis très longtemps dans la promotion du jardinage au naturel, l'équipe peaufine un programme de formations et un kit pédagogique pour les enseignants, les animateurs et les accompagnateurs. Ce kit pédagogique pourra servir également aux collectivités dans le cadre des TAP afin de rendre autonomes les animateurs communaux et de faire baisser les budgets consacrés à cette nouvelle organisation des temps d'éducation et de loisirs des enfants..

TAP
Temps d'activités périscolaires

Un bilan éloquent, et maintenant ?

Le centre a vu passer tellement de monde qu'il va falloir lui redonner un petit coup de jeune. Ce toilettage physique devrait également s'accompagner d'une réflexion sur l'avenir de la structure et sur son projet pour les dix prochaines années. Si les choses sont en cours de réflexion, nul doute que l'avenir du CRIR passe à la fois par une meilleure assise territoriale en lien avec les structures de proximité (syndicat de bassin, nouvelles fusions intercommunales) et par un meilleur rayonnement régional basé sur la diffusion de ses outils, la multiplication des campagnes de sensibilisation et par une externalisation de certaines de ses actions. Un volet «échange international» pourrait également participer au renouveau du CRIR et à la progression d'une éducation en faveur de l'eau et des milieux naturels aquatiques à l'échelle européenne.

Vincent Lefebvre

La Vallée du Canut : patrimoine naturel exceptionnel

L'association «Le Pont de pierres» à Lassy a pour objectif la protection du milieu naturel et du patrimoine, elle compte aujourd'hui 80 membres. Elle a été créée en février 1984 dans le cadre du remembrement de la commune de Lassy. Notre action a permis de sauvegarder deux affluents du Canut, La Chapinais et La Potinais, en évitant leur « recalibrage ». Courte victoire, mais c'était très difficile de se faire entendre !

Une collaboration de longue date avec Eau & Rivières de Bretagne

En août 1985, un article d'Ouest-France annonçait : « A Lassy, renaissance du Canut avec les Amis du Pont de pierres ». L'association a programmé le nettoyage de ce ruisseau sur toute la commune. Pour cela, elle a fait appel à l'expérience d'Eau & Rivières. En 1985, des chantiers ont été réalisés ensemble, le début d'une collaboration. Puis en 1994, engagement contre le projet de barrage dans la vallée du Canut, toujours avec Eau & Rivières et le Comité de sauvegarde de la vallée du Canut, aujourd'hui « Libre Canut ». En octobre 2015, une journée de restauration du lit du Canut et d'une mare a été réalisée avec l'association Libre Canut et le Département dans le cadre de Natura 2000.

En juin 2012, nous avons participé à l'organisation d'une exposition itinérante sur les économies d'eau, sur une semaine, dans cinq communes du Pays des Vallons de Vilaine avec la maison des économies d'eau d'Eau & Rivières et l'aide de Vincent Lefebvre. 500 enfants et 250 adultes sont venus découvrir les moyens à mettre en œuvre pour faire baisser la consommation d'eau au niveau domestique. Emile BESNEUX, membre du Pont de pierres, a été élu au Conseil d'administration d'Eau & Rivières lors de son assemblée générale en mai dernier.

Les activités de l'association sont multiples

Randonnées pédestres, sorties nature et patrimoine, rallyes pédestre « nature », nettoyage et balisage des chemins de randonnées de Lassy, protection du petit patrimoine (croix de pierre), art floral avec découverte des végétaux, journée « éco veille » avec la FFRP, soirées « ménage au naturel », exposition patrimoine naturel et bâti, soirées diaporamas... beaucoup de choses sont réalisées afin de toucher le plus grand nombre.

Elle a participé à la réflexion sur la « Réhabilitation du Moulin du Ritoir », transformé en « Maison des énergies ». En juillet 2007, la « Vallée du Canut » est le 50e espace naturel inauguré dans le département. L'association est membre du Comité de gestion et du Comité de pilotage du site Natura 2000. A l'échelon de « Vallons de Haute Bretagne Communauté », elle est membre du Comité de suivi (composé d'élus et de représentants de la société civile) chargé de l'élaboration et du suivi de la programmation du contrat départemental de territoire.

© Gérard Vigne

SORTIE NATURE DANS LA VALLÉE DU CANUT.

Une implication territoriale

Depuis 2002, Monique Vigne, présidente du Pont de pierres et vice-présidente du Conseil de développement, est déléguée d'Eau & Rivières dans les instances du Pays des Vallons de Vilaine. Ce Conseil de développement s'engage dans les politiques territoriales portées par la Région par le biais du contrat de partenariat Région/Pays (2014-2020) et du programme européen LEADER (2014-2020).

Un comité unique de programmation, composé d'acteurs publics et d'acteurs privés issus du Conseil de développement (la société civile ayant une voix délibérative de plus), se prononce sur l'attribution des fonds Région et LEADER, les projets présentés portés par des collectivités, des associations dans des domaines très divers (santé, culture, environnement, urbanisme, etc.). Au Pays des Vallons de Vilaine, les sujets pour les mois à venir sont nombreux : révision du SCOT, élaboration d'un PCET, réflexion sur le tourisme, etc.

La Bretagne est une région où les Conseils de développement sont très actifs et la Région renforce leur rôle dans la gouvernance des programmes et finance leur fonctionnement ; un réseau breton s'est d'ailleurs constitué. Même si la mobilisation est difficile... on ne peut qu'encourager les citoyens et les associations à participer aux instances territoriales, notamment par le biais des Conseils de développement. Cette contribution est la meilleure façon de participer à l'élaboration des stratégies et des projets d'un pays. C'est une manière d'exprimer son point de vue et l'échange enrichit toujours le débat.

Monique Vigne
Présidente

FFRP
Fédération française de randonnée pédestre

LEADER
Liaison entre actions de développement de l'économie rurale », programme européen visant soutenir les territoires ruraux

SCOT
Schéma de cohérence territoriale

PCET
Plan climat-énergie territorial

Contact

LE PONT DE PIERRES
4 rue Pierre-Marie Josse
35580 LASSY
06 10 97 03 65 /
02 99 14 26 44
gevigne@wanadoo.fr

Asso 22 – Regain : Qui veut être président ?

Quelle association ne s'est jamais retrouvée dans l'impasse face à cette question ? Une fois posée, tout le monde regarde ses chaussettes. L'association a choisi d'y répondre de manière inédite. Auparavant, son principal objet était de développer l'agriculture biologique, désormais c'est un groupement d'achat de produits alimentaires biologiques. Il y a 2 ans, elle a failli disparaître faute de volontaire pour assurer les postes clés. Les personnes présentes ont alors décidé de toutes devenir co-présidentes. Le collectif des co-présidents mandate une personne par fonction : contact avec les banques, secrétariat... Ça ne change rien finalement ? Mais si ça change tout ! Parce qu'on ne se sent pas seul aux manettes, parce que tout le monde est responsable de tout, parce que ce n'est pas une seule personne qui fait tout et parce qu'enfin cela permet de relancer la vie associative !

Contact :
gerard.mary8@wanadoo.fr
tél. : 02.96.27.18.82

Asso 56 – Association de Défense de l'Environnement de Caudan

Fondée en 1976, l'ADEC a pour buts la préservation de l'environnement, la défense du cadre de vie et la promotion du développement durable dans la commune de Caudan (56). Ses préoccupations sont celles d'une commune suburbaine, proche de Lorient : zones agricoles ou humides menacées par l'urbanisation ou les routes ; coexistence parfois problématique de zones d'activités et d'habitat ; nuisances liées au trafic routier ou à l'usine de traitement des ordures ménagères située sur la commune. Un projet de centre de concassage à 100 m des premières maisons, accessible par un carrefour dangereux avec la D769, sur un terrain où le Plan Local d'Urbanisme interdit cette activité, occupe actuellement toute l'attention des adhérents. Impliquée dans la vie locale (enquêtes publiques, agenda 21), l'ADEC informe, alerte, mobilise, propose.

http://adec-caudan.pagesperso-orange.fr/
adec-caudan@orange.fr

© Adec

MANIFESTATION À LORIENT CONTRE LE PROJET DE SITE DE CONCASSAGE, MARS 2015.

Asso 29 – La Torche Nature Environnement

C'est une demande de permis de construire déposée en 2014 par un groupement d'agriculteurs, les AMB, pour une unité de méthanisation de 250 kW sur la commune de Plomeur, à proximité du spot de surf de La Torche et d'une zone Natura 2000, qui a déclenché la création de cette association. Malgré l'opposition du maire et des riverains regroupés d'abord en collectif, le permis de construire et le dossier ICPE ont fait l'objet d'une décision favorable du Préfet en août 2014. Devant ce passage en force de l'administration un groupe de 6 riverains a décidé de déposer un recours devant le Tribunal administratif. Dans la foulée le collectif devenu association LA TORCHE NATURE ENVIRONNEMENT s'est donné pour objet d'œuvrer au développement harmonieux du secteur, au travers notamment d'un regard sur la qualité de vie, le potentiel touristique culturel (vestiges préhistoriques - monuments historiques), écologique (du fait de la richesse de son écosystème et de ses paysages) et sportif (sports aquatiques, randonnées). L'association, qui organise des pique-niques citoyens ou des temps d'information lors des compétitions de surf, a adhéré à Eau et Rivières de Bretagne considérant que ses objectifs, au delà de son action actuelle, étaient tout à fait concordants.

Pour soutenir TNE, rendez-vous sur
http://latorche-nature-environnement.jimdo.com/

AMB
Agri Méthaniers Bigoudens

IPCE
Installation classée pour la protection de l'environnement

© ERB

LES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ONT DÉBUTÉ CE PRINTEMPS, LES TERRAINS RETENUS SONT NOTOIREMENT EN ZONE HUMIDE... MAIS ÇA NE SE VOIT PRESQUE PAS !

ASSOCIATIONS : Elles nous renouvellent leur confiance

AAPPMA Lanvollon	Pléguien (22)
De la Source à la Mer	Binic (22)
AAPPMA St Brieuc Quintin Binic	St Julien (22)
Les Amis du Pouldu	Clohars Carnoet (29)
Les chemins de Ronde du Finistère	Moëlan sur Mer (29)
Vivre dans Les Monts d'Arrée	Huelgoat (29)
Les amis des sources	Villebout (41)
Manche Nature	Coutances (50)
Callune	Pontivy (56)
Den Dour Douar	Queven (56)
RBH 56 A	Taupont (56)

Elles ont soutenu la refonte de nos sites internet

Association Bretonne Pour la Pêche Mouche	Loperhet (29)
Association Sauvegarde du Pays de Fouesnant	Fouesnant (29)
FDPPMA 56	Saint Avé (56)

BZH - Service civique, saison 2

L'association a dressé un bilan positif de l'accueil des cinq jeunes volontaires, de décembre à juillet dernier. Elle a donc décidé de relancer la machine et ce dès octobre. Cette fois-ci c'est six missions d'ambassadeurs jeunesses répartis sur l'ensemble des bureaux de l'association qui sont ouvertes. Chaque jeune aura pour objectif prioritaire de poursuivre l'émergence des six groupes jeunes éco-volontaires mais aussi une spécialité thématique (déchets, littoral, biodiversité, économie d'eau, santé, nature en ville) à « vulgariser » pour le public jeunes-adultes. AC

22 - Le tour Alternatiba à Vieux-Marché

Du 5 juin au 26 septembre, Alternatiba, c'est 2 vélos 3 places et 1 vélo 4 places qui réalisent un tour de France et des pays limitrophes ; au total, 5000 km parcourus pour sensibiliser les citoyens aux enjeux de la conférence climatique qui aura lieu à Paris à la fin de l'année. C'est aussi à chaque étape faire connaître les associations de défense de l'environnement et les alternatives au système dominant (énergie, construction, agriculture, initiative solidaire etc).

Le samedi 22 août, c'était l'étape Saint-Brieuc – Guingamp – Le Vieux-Marché. Le midi, un pique-nique au jardin public de Guingamp a permis au collectif Douardidoull de rappeler les dangers des projets d'exploitation minière de métaux rares en Bretagne. L'après-midi, une vélorution entre Plounévez-Moëdec et Vieux-Marché a permis à une trentaine de cyclistes et à un attelage équestre d'accompagner la fin de l'étape. Un village éco-citoyen regroupant 23 associations locales attendait les cyclistes avec notamment 2 expositions du Centre régional d'initiation à la rivière. Cette journée a démontré que les alternatives au changement climatique existent et qu'elles sont à notre portée. JS

© Jean Sarrasin

ARRIVÉE D'ÉTAPE À VIEUX-MARCHÉ.

22 - Le ski nautique fait des vagues

Le lac de Guerlédan étant à sec, les amateurs de ski nautique se trouvaient bien embêtés. Ils ont donc demandé à pouvoir délocaliser leur activité temporairement sur le lac de Bosméléac. La préfecture a mis en place une consultation du public à ce sujet en tout début d'été. Le dossier ne comportait pas d'étude d'impact sur l'environnement. Peu importe que le lac soit classé en ZNIEFF avec la présence de 4 espèces d'oiseaux protégés au titre de la Directive oiseaux et de 2 espèces protégées au titre de la directive habitat, il fallait consulter. Eau & rivières de Bretagne et 52 autres ont émis un avis. Seuls 4 des avis exprimés étaient favorables au projet. Ils devaient être convaincants puisque la Préfecture a autorisé la pratique du ski nautique tout l'été sur le lac. DLG

ZNIEFF
Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

© Josiane Moizan

AVANT MÊME LA SIGNATURE DE L'ARRÊTÉ, LES PONTONS ÉTAIENT INSTALLÉS....

29 - Port de Brest, début des opérations

Il y a un an nous informions nos lecteurs sur ce projet sensible de développement du port de Brest. Car s'il s'agit d'être en situation de pouvoir recevoir une partie de l'activité des prochains projets de développement des énergies marines renouvelables et de faciliter l'accueil des navires de commerce, il n'en reste pas moins que des travaux de dragage et d'extension du polder de Brest dans un écosystème comme celui de la rade n'échappent pas à de nombreuses interrogations.

Lors de l'enquête Eau & Rivières a donné un avis favorable sous réserves (qui n'ont pas été levées), soit dit en passant. Nous avons donc interpelé la Ministre de l'écologie, Ségolène Royal, dans une lettre cosignée par Bretagne Vivante et AE2D. Par ce courrier, les associations lui demandaient d'intervenir pour une meilleure prise en compte des déchets présents sur le polder (boues de dragages du port du Château et déchets du naufrage de l'Amoco Cadiz entre autres). Nous n'avons bien sûr reçu aucune réponse. Ce sujet a aussi fait l'objet d'un point presse interassociatif au printemps dernier.

Dernièrement le comité technique de suivi des dragages qui rassemble, entre autres, la fine fleur de l'océanographie brestoise, s'est réuni à la mi-septembre pour

faire le point sur le calendrier, le gros travail de suivi écologique et les «états de référence». Le début des travaux est lui prévu pour le printemps 2016, avec toujours beaucoup d'incertitudes sur l'impact d'un tel chantier qui nous oblige à beaucoup de vigilance. AC/JP

29 - Erosion l'Odet en pointe

C'est avec satisfaction que plusieurs adhérents d'Eau et Rivières ont répondu à l'invitation du Sage Odet en ce début d'automne. Il s'agissait de suivre une matinée de réflexion sur les facteurs et conséquences du ruissellement et de l'érosion. La restitution d'une étude de Jean-René Tanguy réalisée dans le cadre d'une licence pro au sein d'Agrocampus Ouest a permis de confirmer le diagnostic que notre représentant à la CLE, André Perron, fait depuis de nombreuses années. Assolement et bocage ont une influence dans le risque érosif, particulièrement sur une vingtaine de secteurs représentant 8% du territoire et que l'étude a permis de localiser. Reste maintenant à trouver des moyens de s'engager dans la résorption de ces pratiques à risques. AC

© André Perron

LE DIAGNOSTIC ÉROSION RÉALISÉ PAR EAU & RIVIÈRES EN JANVIER 2014 EST À L'ORIGINE DE L'ÉTUDE PRÉSENTÉE PAR LE SAGE ODET.

29 - Zones humides, l'Etat pyromane

Depuis quelques mois le Sage Sud-Cornouaille est en phase d'écriture et notre représentant Hubert Meignen a suivi avec assiduité les travaux du comité de rédaction. Il s'est donc très vite rendu compte que contrairement aux Sages voisins, l'interdiction de destruction des zones humides dès le premier m² ne serait pas repris dans le règlement. Eau & Rivières a donc écrit en juillet au président Roger Le Goff pour lui demander de proposer à la CLE l'introduction de cette mesure de bon sens mais qui déplaît aux adeptes de l'urbanisation littorale. La dernière réunion de la CLE a malheureusement laissé notre proposition sur la touche, après que les services de l'État ont exposé la «fragilité juridique d'une telle mesure». Un État qui a aussi fait revenir en arrière sur la question, le Sage voisin Sud-Cornouaille et créé d'autres remous du côté de la Rance. Ce faisant, et avec un certain jacobinisme, l'État fait ainsi régresser le consensus que localement les acteurs de l'eau avaient su trouver un peu partout (Odet, Aulne, Bas Léon, Elorn,...) pour éviter la destruction de ces précieuses éponges. AC/HM

29 - Algo-culture sous protection

C'est avec beaucoup d'étonnement que les opposants au projet d'algo-culture au large de Moélan ont découvert début septembre que les sociétés Algolesko et Bamejyot avaient débuté l'installation des premières bouées marquant les futurs contours du parc d'élevage, bien avant la fin des procédures juridiques. C'est sous une importante protection de la gendarmerie (5 voitures à terre et une vedette avec 5 matelots sur zone) que ce sont déroulées les opérations. «C'est plus que pour garder l'hôtel des impôts de Morlaix,... nous n'avions pourtant pas l'intention de prendre d'assaut les barges» s'est exclamé le représentant des associations. Beaucoup de monde sur l'eau donc, mais étonnamment aucun d'entre eux n'a pensé respecter les procédures d'alerte et d'information des navigateurs, à moins qu'il ne s'agisse d'une tentative de dissimulation par peur qu'une ZAD se monte en mer ! AC/DG

CLE
Commission locale de l'eau

ZAD
Zone à défendre

© Dominique Gontier

LA VEDETTE DES GARDE-COTES SERA T'ELLE FACTURÉE À LA JOURNÉE AUX SOCIÉTÉS PRIVÉES ?

35 - Le groupe Big Data fait sa rentrée

Depuis la brève parue dans le dernier numéro du magazine, la première maquette d'une infographie animée a été produite. Elle a permis de constituer une petite équipe, de définir une méthodologie, de collecter les données nécessaires, de mettre en œuvre les outils logiciels adaptés et de se confronter aux difficultés rencontrées.

Entre temps, le groupe s'est étoffé mais il manque encore quelques compétences indispensables pour faire avancer le projet : infographistes, dessinateurs humoristes, programmateurs (ACCESS avec Visual basic, QGIS avec Java et Python), rédacteurs d'articles, monteurs d'animations.

Si vous disposez de l'un de ces savoir faire et que vous souhaitez donner un coup de main, merci de vous mettre en contact avec la délégation de Rennes qui fera suivre (02 99 30 49 94).

L'équipe Big Data.

Big Dada
Mégadonnées

35 - Opération séduction de l'agro-cochonnerie : La Pig Parade est arrivée à Rennes

Un fameux industriel de la région disait : «*le porc c'est la viande du pauvre et des pauvres, il y en aura de plus en plus*». Visionnaire puisque le produit de la vente de ces cochons en béton devrait alimenter les caisses des Restos du Cœur. Que cette admirable association ait besoin de fonds ne fait pas l'ombre d'un doute. Aussi nous ne pouvons que vous conseiller de leur faire parvenir vos dons directement sans passer par l'achat de ces blocs de béton peinturlurés. Les fonds publics versés pour l'occasion (30 000 € de la Région, 10 000 € de Quimper, 8 000 € de Perros-Guirec...) auraient d'ailleurs pu aller directement aux Restos !

Certains s'étonneront sans doute de notre absence à l'occasion de la présentation de cette vitrine de lard. Nous n'avons en effet pas souhaité souffler sur les braises de la désespérance agricole. Nous n'en sommes pas moins outrés par ce gaspillage de l'argent public et encourageons nos élus et leurs successeurs à s'engager rapidement sur la voie d'un changement du modèle agricole actuellement dominant.

Pour connaître nos propositions sur le sujet, rendez-vous à l'actu de la semaine 35 sur notre site, à l'adresse suivante : http://www.eau-et-rivieres.asso.fr/index.php?47/1033 CR

35 - Vous ferez bien du pédalo !

Le territoire de Vitré Communauté accueille de nombreux étangs, dont certains servent pour des activités nautiques ou de baignade (étang du Pertre, de Châtillon en Vendelais, de Haute Vilaine) et qui sont souvent touchés par des algues bleues (cyanobactéries) l'été. Comme les y oblige la Directive des eaux de baignade, les mairies devaient élaborer un profil des eaux de baignade (depuis 4 ans). Eau et rivières et l'association locale Vitré-Tuvalu se sont donc tournées vers les mairies pour demander ce document, qui doit déterminer les causes et fixer un plan d'actions. Sous la pression de l'ARS et de nos associations, les choses bougent enfin :

© Jacques Le Letty

Vitré Communauté vient de désigner un bureau d'étude pour établir les profils des eaux de baignade. Depuis, l'étang de Châtillon en Vendelais, trop contaminé par les cyanobactéries, est définitivement perdu pour la baignade. A défaut, le camping a mis des pédalos... sur un étang classé Espace naturel sensible (ENS). Quand les collectivités s'embourbent dans les algues bleues. JLL

35 - Participation au village Alternatiba de Rennes

©Régine Ferron

Le samedi 27 juin 2015, le village Alternatiba a permis aux citoyen-ne-s de la région rennaise de découvrir une soixantaine de stands présentant autant d'alternatives concrètes, positives et joyeuses allant dans le sens d'un monde plus solidaire et durable. Cinq espaces thématiques se sont dessinés sur l'esplanade Charles de Gaulle : Biens communs, Finances responsables, Habitat/Energie/Transport, Santé/Alimentation et Producteurs locaux.

Une vingtaine de conférences, projections et tables rondes ont dans le même temps été proposées au public sur la crise climatique, la transition alimentaire et énergétique, la démocratie réelle, l'habitat partagé ou autonome et les transports alternatifs.

Partie prenante, la délégation d'Eau & Rivières a tenu un stand et informé le public sur les activités de l'association et les problèmes liés à la qualité de l'eau. Quelques contacts intéressants ont été pris mais malheureusement la participation n'a pas été à la hauteur de l'investissement des 60 organisations porteuses d'alternatives et des 80 bénévoles mobilisés. JP

Pour plus d'informations,
https://alternatiba.eu/rennes/edition-2015/

Les Restos du Cœur
Les Restos du Cœur ont fait savoir que les dons collectés ne seraient pas acceptés et qu'il n'était pas question que leur logo soit utilisé lors de la vente des sculptures
(Le Télégramme du 19/09/2015)

ARS
Agence régionale de santé

35 - Un dimanche pour fêter l'eau

Accueil sympathique sur le site de Comblessac dans le cadre de la fête de l'eau que le SMGBO organisait pour la première fois. Tout était prêt pour nous recevoir sur le site du Vauvert, une ancienne ferme de 60 hectares rachetée par les communautés de communes pour en faire un site dédié à ce genre d'activité.
Démarrage tranquille vers 11h avec du passage sur le stand : des gens intéressés, pas de grande foule mais toujours quelqu'un. Les découpages de masque ont attiré les enfants, ce qui permet de bavarder avec les parents. Une maquette a également permis de sensibiliser les gens à la réglementation concernant l'utilisation des pesticides par les particuliers. La météo clémente nous a abandonné vers 16h avec une bonne averse qui a vidé le site. Quelques sondages à la tarière ont été faits de manière informelle en complément du regard des botanistes de Bretagne Vivante sur les zones humides du site, avant que la pluie persistante nous fasse clore la journée un peu prématurément. JN

© ERB

56 - Sortie éco-volontaire au pays de Lorient : « Rando nature en ria »

Pour la dernière sortie du groupe éco-volontaire du 56, l'association a organisé une balade à la découverte de la faune et de la flore de la Ria d'Etel, suivie d'une visite chez Anne-Gildas Portanguen, ostréicultrice à Belz. Au cours des 3 km de randonnée, les participants ont fait quelques haltes, pour déguster de l'obione, parler de l'impact de la marée dans la Ria, des transformations paysagères, de la diversité des milieux au sein de la Ria tels que les vasières, les herbiers. EJ

© Elise Jacquemot

UNE DÉGUSTATION BIEN MÉRITÉEE EN FIN DE SORTIE !

56 - La rentrée conviviale des adhérents du Morbihan

© ERB

CONVIVIALE ET... DISSIPÉE !

En plus des rencontres bimensuelles des groupes locaux, la délégation du Morbihan organise une rencontre annuelle de l'ensemble des adhérents et associations adhérentes morbihannais à Auray. L'objectif est de rencontrer les nouveaux adhérents, d'échanger de manière conviviale pour mieux se connaître et mieux connaître l'association. Cette année les discussions entre anciens et nouveaux ont permis de découvrir des intérêts communs sur des sujets ou des projets particuliers. Les actions et outils de l'association ont été présentés, ainsi que quelques projets pour l'année à venir. A chacun maintenant de nous faire connaître ses envies, notamment pour des thèmes d'ateliers, de formations ou de conférences ! ELG et CR

SMGBO
Syndicat mixte du grand bassin de l'Oust

Groupes locaux
Ellé-Isole-Laïta / Blavet aval et Scorff / Blavet amont / Ria d'Etel / Golfe du Morbihan / Oust

56 - Dispositif d'Education au Développement Durable, c'est reparti !

Mercredi 16 septembre, Eau & Rivières de Bretagne était présente à l'espace 2000 de Grand Champ, à l'occasion du forum des partenaires éducatifs du Conseil départemental du Morbihan. Ce forum, adressé exclusivement aux équipes éducatives des collèges du département, a permis de rassembler les partenaires qui interviendront cette année dans les actions pédagogiques proposées et financées par le département. Cette journée nous aura permis d'informer directement les enseignants intéressés par nos animations et de leurs présenter quelqu'un de nos outils pédagogiques. CR

© ERB

Atlas des Mammifères terrestres de Bretagne

Depuis 2010 - nous avions relayé leur travail - les amis du Groupe Mammalogique Breton travaillent avec de nombreux partenaires (notamment Bretagne Vivante, le Groupe Naturaliste de Loire-Atlantique, Vivarmor Nature, le Groupe Chiroptères Pays de Loire, l'ONCFS ou les fédérations des chasseurs) à la réalisation de l'Atlas des Mammifères terrestres de Bretagne. De 2005 à 2014, près de 120 000 observations ont été récoltées par plus de 3 000 personnes sur les cinq départements de la Bretagne dite historique.

Ce travail collectif est aujourd'hui présenté dans un ouvrage de 304 pages, qui consacre une monographie à chacune des 61 espèces (non-marines) de la région, mais présente aussi des chapitres sur les espèces disparues ou occasionnelles, les techniques d'inventaire, les relations entre l'Homme - ce mammifère étonnant ! - et les espèces sauvages, leur place dans les savoirs populaires, un historique de la mammalogie en Bretagne, des conseils pour les accueillir, des clés simplifiées d'identification... Un ouvrage à mettre entre toutes les mains, naturalistes ou non.

Du Groupe mammalogique breton
Editions Locus Solus ;
304 pages ; 20 x 26 cm ; 29 €

Lettre à un paysan sur le vaste merdier qu'est devenue l'agriculture

Ce livre de Fabrice Nicolino, écrit l'an passé, devait sortir en début d'année. Et puis l'horreur d'un mercredi matin de janvier, l'absurde, l'infâme... ses copains de Charlie sont morts, d'autres ont été charcutés par les balles. Lui en a réchappé, il est aujourd'hui sorti de l'hôpital, toujours sous morphine et sous médicaments mais «*refuse de pleurnicher*».
Dans ce livre où il s'adresse à Raymond, un vieux paysan fictif, Fabrice revient, avec la verve et la précision qu'on lui connaît, sur les révolutions qui ont ébranlé l'agriculture : la standardisation à outrance, la mécanisation des cultures et de l'élevage, le remembrement, l'utilisation des pesticides et des engrais, l'influence grandissante de la FNSEA, des ingénieurs agronomes, des multinationales, bref la mise de l'agriculture au service de l'industrialisation. « *Mon vieux Raymond, (...) ne me dis surtout pas que tu ne regrettes rien. Moi, si. Une autre histoire était possible. Un autre monde reste à construire.* » On est prêts !

De Fabrice Nicolino
Éditions Les Echappés ;
123 pages ; 12 x 21 cm ;
13,90 €

Les espèces exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques

Les espèces exotiques envahissantes et les impacts qu'elles engendrent sont une préoccupation croissante pour les gestionnaires des milieux aquatiques. Depuis janvier 2015, l'Union européenne s'est d'ailleurs dotée d'un règlement relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes, applicable dans tous ses États membres.
Pour répondre aux besoins des gestionnaires, le Groupe de travail national «invasions biologiques en milieux aquatiques» (GT IBMA) a souhaité réaliser un bilan complet des connaissances disponibles en matière de gestion des espèces exotiques envahissantes. Dans ces deux volumes très riches, on découvre un état des lieux de la gestion des espèces exotiques envahissantes des milieux aquatiques : où en sont les connaissances ? Quel est l'état de la législation en vigueur ? Sur le terrain, quelles espèces font déjà l'objet d'interventions de gestion ? Quelles sont les techniques utilisées, dans quels contextes et avec quels objectifs et quels résultats ?

Collection Comprendre pour agir ; 252 et 240 pages ;
21x29,7 cm
Disponible en téléchargement sur www.onema.fr à la rubrique Publications

La rade de Brest et l'Aulne maritime

Le partenariat entre le Parc Naturel Régional d'Armorique et Océanopolis a été fructueux. Il a permis de collecter les récits de nombreux experts sur la rade de Brest. Le guide, issu de ces travaux, permet de découvrir la rade et l'Aulne maritime sous tous les angles. Peinture, faune, flore, géologie, patrimoine bâti, activités d'hier et d'aujourd'hui... rien n'a été oublié. Plus de 300 documents illustrent ce guide ; de nombreuses photographies mais également d'anciennes gravures et peintures. Tous servent au mieux l'objectif du guide : faire connaître cette rade de Brest « l'une des plus grandes et belles du monde ».

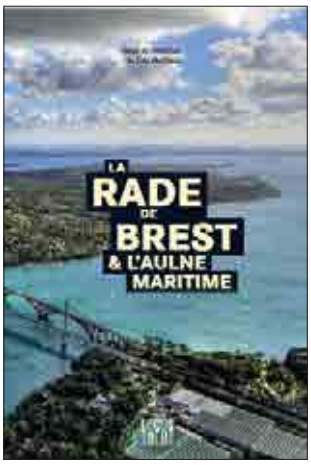

Sous la direction d'Eric Berthou
Éditions Locus Solus ;
192 pages ; 16 x 24 cm ; 45 €

Retrouvez cette rubrique sur
www.eau-et-rivieres.asso.fr

Par dédé l'Abeillaud

Casse parade

Les sculptures cochonnes de la Pig mascarade ont récemment été mises en vente au Space à Rennes. Les Restos du Cœur, bénéficiaires pressentis, ont fait savoir qu'ils refusaient les dons collectés et que leur logo soit associé à cette vente (Télégramme du 19/09/2015). Le comité régional porcin est donc à la recherche d'une nouvelle association qui pourrait bénéficier de ces dons (environ 25.000 €). Eau & Rivières ne s'est pas portée candidate mais a une suggestion : et si l'argent collecté était reversé à l'État pour dédommager la casse des dernières manifs ?

Nutrinoë et le déluge

L'association Nutrinoë qui regroupe les industriels de fabrication d'aliments pour bétail s'inquiète de la dégradation de la trésorerie des exploitations porcines (Le Télégramme du 18/06/15). Ces industriels assument seuls le soutien à l'élevage « *Près de 130 millions sont apportés en aide de trésorerie, sous forme de délais de paiement, d'avance de céréales, ...* ». Prémonitoires, ils ne pourront pas éviter le déluge de dépôts de bilan des exploitations.

Milices para-agricoles

Dans la nuit du 22 juin dernier, une centaine d'agriculteurs a intercepté les camions frigorifiques entre Nantes et Vannes (Ouest-France du 24/06/15). Ce qui fait dire au préfet de région qu'on risquait l'incendie. « *Un commando équipé d'une cisaille et d'un bidon d'essence a réveillé un chauffeur* ». Dorénavant la prévention routière devra pendre en compte dans ses statistiques les agissements des milices para-agricoles comme risque routier.

NDDL : le choc des recours

Le verdict du Tribunal administratif de Nantes est tombé : les recours des opposants à l'aéroport de NDDL ont été rejetés, assurant dans les faits un démarrage des travaux début 2016 (Les échos du 20/07/15). Soutenu par Manuel Valls, Vinci a le champ libre pour détruire 1600 ha de terre bocagère. Le gouvernement utilisera d'autres recours en envoyant auparavant les forces de l'ordre contre les occupants. Valls s'est-il inspiré du livre de Klein « la stratégie du choc » ?

Recyclage agricole

Chaque manifestation est l'occasion pour les agriculteurs de brûler leur stock de polluants. Celle de juillet n'a pas échappé à la règle (Ouest-France du 24/07/15). Utilisés pour maintenir les bâches en place et protéger les ensilages, les pneus ne sont plus en odeur de sainteté avec la réglementation actuelle. « *Le temps des pneus est révolu* » explique un responsable de la FNSEA du Finistère. Etonnant, les agriculteurs font du recyclage sans le savoir.

Goût amer

Parce qu'il s'était publiquement prononcé contre le projet de centrale à gaz de Landivisiau, la convention signée entre un apiculteur et la commune n'a pas été renouvelée. La gestion des ruches du toit de la mairie sera confiée dorénavant à d'autres (Ouest-France du 30/07/15). Un tiers de la récolte de miel sera reversé à la mairie. Débarrassé d'un arrière goût amer de déni d'opinions.

Amnésie

A cause de taux trop élevés de toxine amnésiante, la pêche à la coquille St Jacques dans la rade de Brest reste encore interdite (Le Télégramme du 07/08/15). Les engrais sont mis en cause par les professionnels de la mer. « *Personne ne veut dire que c'est une conséquence des engrais et des pesticides, il faut régler le problème, ne pas le nier* ». A priori une autre espèce est touchée par l'amnésie, les décideurs politiques.

A Paris en tracteur

Début septembre, la capitale a vu déferler plus de 1500 tracteurs venus de toute la France. Ludovic Pensec, jeune producteur de lait de la région de Quimperlé, était de la partie (Le Télégramme du 02/09/15). Expliquant sa participation par un ras le bol des normes environnementales, une autre raison l'anime : « *Je rêve de passer sous l'Arc de Triomphe* ». Qu'il en profite pour faire un dépôt de gerbe sur la tombe de l'agriculture productiviste.

PAC tous les jours

Face à la crise que traversent les agriculteurs, la commission européenne a accordé une nouvelle aide exceptionnelle de 500 millions d'euro (Le Monde, 07/09/15). Présent au sein de la manifestation organisée à Bruxelles début septembre, Xavier Beulin de la FNSEA a jugé ce geste très insuffisant, il estime même que c'est « une forme de mépris ». Pour que Beulin soit gavé il faudrait que ce soit PAC tous les jours.

Financez un site internet pour une information indépendante, associative et militante sur l'eau et les rivières

Les petits ruisseaux ont fait la grande rivière !

Grâce à votre participation, 8000 € ont été collectés. Ils permettront à notre association de disposer en fin d'année d'un site internet relooké, adapté aux outils de communication d'aujourd'hui et de continuer à diffuser une information libre et indépendante sur l'actualité de l'eau en Bretagne. Merci à vous, et soyez assurés de notre entière détermination à poursuivre notre combat pour l'eau !